

Cadre Continental Africain Des Certifications

ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

Rapport national

Document de travail



MAROC

SIFA

Programme Compétences pour l'employabilité des jeunes

Auteur : Eduarda Castel-Branco (Fondation européenne pour la formation - ETF)

Réviseur : Andrea Bateman

Juillet 2020

This project is co-funded by the European Union and the Federal Ministry for Economic Cooperation and Development



Ce document de travail sur le cadre national des certifications du Maroc fait partie de l'étude cartographique des cadres de certification en Afrique, élaborée en 2020 dans le contexte du projet *Développement du Cadre continental africain des certifications (ACQF)*.

Les rapports de cette compilation sont les suivants :

- **Rapports sur les cadres de certification nationaux** : Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Mozambique, Sénégal et Togo
- **Rapports sur les cadres de certification des communautés économiques régionales** : Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Auteurs des rapports :

- Eduarda Castel-Branco (ETF) : rapports Angola, Cameroun, Cap Vert, Maroc, Mozambique
- James Keevy (JET Education Services) : rapport Éthiopie
- Jean Adotevi (JET Education Services) : rapports Sénégal, Togo et CEDEAO
- Lee Sutherland (JET Education Services) : rapport Égypte
- Lomthie Mavimbela (JET Education Services) : rapport CDAA
- Maria Overeem (JET Education Services) : rapport Kenya et EAC
- Raymond Matlala (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Teboho Makhoabenyane (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Tolika Sibiyi (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud
- Zaahedah Vally (JET Education Services) : rapport Afrique du Sud

Réviseurs des rapports : Andrea Bateman et Eduarda Castel-Branco.

Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du projet et / ou de l'ETF. Bien que tous les efforts aient été entrepris pour vérifier le contenu des documents de travail, nous encourageons le lecteur à nous fournir des informations supplémentaires si des omissions involontaires sont identifiées : ecb@etf.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Juillet 2020

Table des matières

Acronymes	5
1 Introduction	6
1.1 Contexte politique de cette étude cartographique.....	6
1.2 Étude cartographique de l'ACQF : bref résumé de la portée et de la méthodologie	6
1.3 Maroc : visite technique	7
2 Aperçu sur l'évolution du Cadre national des certifications	9
2.1 Base juridique	9
2.2 Stade de développement du CNC.....	9
2.3 Gouvernance.....	9
2.4 Objectifs du CNC.....	10
2.5 Conception conceptuelle et technique du CNC : portée, niveaux et descripteurs	10
2.6 Utilisation des résultats d'apprentissage	10
2.7 Système(s) de crédit	11
2.8 Certifications dans le CNC / registre du CNC.....	11
2.9 Assurance de la qualité.....	12
2.10 Validation de l'apprentissage non formel et informel (VAE)	13
2.11 Relation avec les cadres régionaux	13
2.12 Reconnaissance des certifications étrangères	13
2.13 Prochaines étapes, projets	13
3 Contexte du pays et introduction au système éducatif	15
3.1 Contexte du pays	15
3.2 Système d'éducation et de formation : principales caractéristiques.....	16
3.3 Réformes.....	20
4 Portée et structure du cadre national des certifications	21
4.1 Portée du CNC	21
4.2 Niveaux du CNC	22
4.3 Descripteurs de niveaux	22
4.4 Utilisation des acquis de l'apprentissage	23
4.5 Définition du terme "certifications"	24
4.6 Développement des certifications.....	24
4.7 Accès aux certifications, grades et aux crédits.....	26
4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments	27
5 Législation	28
5.1 Actes juridiques directement applicables au CNC et à sa mise en œuvre	28
5.2 Relation avec d'autres actes juridiques et réglementations connexes.....	29
6 Systèmes et organisation : gouvernance, institutions, acteurs	29
6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi	30
6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail, les établissements d'enseignement et de formation	31
7 Assurance de la qualité des certifications	32

7.1	Base juridique du cadre de l'AQ	32
7.2	Portée du cadre d'assurance qualité	33
7.3	Les organismes d'assurance qualité et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC	36
7.4	Participation aux organismes internationaux	36
8	Mise en œuvre du CNC	37
8.1	Inclusion des certifications dans le registre	37
8.1.1	Bases de données et catalogues de certifications existants.....	37
8.1.2	Développer et tester la méthodologie spécifique pour l'attribution de niveaux et l'enregistrement des certifications dans le CNC	39
8.2	Financement	39
8.3	Suivi, évaluation et développement.....	40
9	Validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel (VAE)	41
9.1	Relation entre la VAE et le CNC	41
9.2	Stade de développement de la VAE	41
10	Reconnaissance des certifications étrangères	41
11	Conclusions et projets futurs	43
12	Sources	44
12.1	Sources politiques et législatives.....	44
12.2	Sources méthodologiques	44
12.3	Analyses et rapports	45
13	Annexes	47
13.1	Annexe 1 : Niveaux et descripteurs du CNC	48
13.2	Annexe 2 - Utilisation des acquis de l'apprentissage dans les certifications existantes - exemple de l'enseignement supérieur	52
13.3	Annexe 3 : Liste des REM / REC actualisée en janvier 2020	56
13.4	Annexe 4 : Formation professionnelle : programmes (certifications) par secteurs et niveau de certification (2017-2018)	57
13.5	Annexe 5 : Indicateurs du marché du travail.....	58
13.6	Annexe 6 : Progression de la formation professionnelle et ses liens avec l'éducation nationale	59
13.7	Annexe 7 : Liste des organisations interviewées pour l'élaboration de ce rapport.....	60

Acronymes

ACQF	Cadre Continental Africain Des Certifications
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
ANEAQ	Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
ANLCA	Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme
ANQAHE	Réseau arabe pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur
ASG-QA	Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité
Bac	Baccalauréat
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEC	Cadre européen des certifications
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERs	Communautés économiques régionales
CFP	Certificat de formation professionnelle
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNC	Cadre national des certifications
CNPN	Cahiers des Normes Pédagogiques Nationales
CSEFRS	Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique
CSMD	Commission Spéciale sur le Modèle de Développement
CUA	Commission de l'Union africaine
DFP	Département de la formation professionnelle
ETF	Fondation européenne pour la formation
HCP	Haut-Commissariat au Plan
LMD	Licence Master Doctorat
MENFPESRS	Ministère de l'Éducation Nationale Formation Professionnelle Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
OdB	Observatoire des professions et des compétences des branches professionnelles
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
REC	Référentiel Emplois-Compétences
REM	Répertoire Emplois-Métiers
STC-EST	Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VAE	Validation des acquis de l'expérience

1 Introduction

1.1 Contexte politique de cette étude cartographique

Ce rapport national fait partie intégrante de l'*Étude cartographique sur l'état d'avancement et les dynamiques des cadres des certifications en Afrique*, qui pose les bases factuelles actualisées pour le développement du cadre continental africain des certifications (ACQF). L'objectif de ce rapport est de fournir une vue d'ensemble actualisée - et non une évaluation - des politiques, pratiques et instruments liés au cadre national de certifications au Maroc.

La Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé le processus de développement de l'ACQF en septembre 2019, œuvrant en partenariat avec l'Union européenne (UE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) sur une période de 2,5 ans (2019-2022). Les activités de développement de l'ACQF s'inscrivent dans le cadre du projet de l'Union africaine (UA) et de l'UE « Compétences pour l'employabilité des jeunes », qui soutient un processus holistique s'appuyant sur des données probantes et des analyses ; elle s'inscrivent également dans le cadre du leadership politique de la CUA et de la consultation des acteurs africains (nationaux, régionaux et continentaux) ; et dans le cadre de la sensibilisation et le développement des capacités des acteurs africains.

Le principal résultat du projet planifié d'ici la mi-2022 est le document politique et technique et le plan d'action de l'ACQF, techniquement validé pour permettre une prise de décision par les organes compétents de l'UA.

Les résultats intermédiaires du projet planifiés pour 2019-2022 sont les suivants :

- Étude cartographique de l'ACQF (d'ici mi-2020)
- Étude de faisabilité de l'ACQF (d'ici mi-2021)

D'autres activités clés sont également planifiées :

- Des ateliers de consultation des acteurs tout au long du processus (2019-2022)
- Des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités (2020-2022)
- Le développement d'un site web pour soutenir le développement de l'ACQF et l'échange d'informations
- Des informations politiques et techniques relatives à l'ACQF pour les réunions du STC-EST

1.2 Étude cartographique de l'ACQF : bref résumé de la portée et de la méthodologie

L'étude cartographique de l'ACQF vise à établir une analyse exhaustive, spécifique et actualisée de la situation de l'Afrique en matière de développement, de mise en place, d'opérationnalisation et de révision des cadres de certifications. La portée de l'étude est vaste en termes de domaines thématiques explorés ; et inclusive, car elle prend en compte la gamme étendue de dynamiques et d'étapes de progression des pays dans le développement et l'établissement de cadres de certifications.

L'étude cartographique s'appuie sur une combinaison de sources d'information et de données :

- a) Recherche documentaire : la collecte et l'analyse de sources, y compris du cadre politico-législatif ; les sources méthodologiques ; les sites web, les registres et les catalogues de certifications ; les données statistiques ; les analyses et les études.
- b) Enquête en ligne : réalisée entre début novembre 2019 et mi-janvier 2020. Un deuxième tour fut organisé en mai 2020. Réponses reçues de 33 pays.
- c) Visites techniques dans un groupe de dix pays et Communautés économiques régionales (CER) : effectuées par une équipe d'experts, entre la mi-décembre 2019 et la mi-mars 2020.

Pays inclus dans les visites techniques : L'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal, le Togo, et ainsi que le Cap-Vert (inclus en mars 2020). Trois communautés économiques régionales (CER) ont été contactées : la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA).

Compte tenu de l'urgence sanitaire causée par la Pandémie du Coronavirus aucune visite technique ne fut possible au Cap-Vert et la recherche s'est basée sur des réunions à distance, présentation sur le CNC et recherche documentaire.

Principaux rapports de l'étude cartographique

- Rapport final exhaustif, regroupant l'ensemble des résultats du bilan continental et des analyses thématiques sur l'évolution des cadres de certifications en Afrique. Finalisation : septembre 2020.
- Rapport de synthèse et infographies centrés sur les principales observations. Période : septembre 2020.

Analyses thématiques contribuant à l'étude cartographique exhaustive

- Rapport d'une enquête à l'échelle continentale sur l'évolution des cadres de certifications englobant tous les États membres de l'UA (EM de l'UA) et les CER.
- Rapport de comparaison des principales caractéristiques des cadres de certifications (11 pays, 3 CER).
- Rapport d'analyse des certifications.
- Rapports nationaux (11 pays) et rapports des CER (3 CER).

1.3 Maroc : visite technique

Au Maroc, la visite technique a eu lieu du 9 au 12 décembre 2019 et a été dirigée et coordonnée par la Direction de l'enseignement professionnel (DFP) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique (MENESFPFRS). Le secrétaire général de la DFP est le secrétaire général par intérim de la Commission permanente du Cadre national des certifications (CNC).

La préparation de la visite a débuté après l'atelier inaugural du projet de l'ACQF (qui s'est tenu au siège de la CUA du 2 au 3 septembre 2019), grâce à l'aimable coopération et à la facilitation du Secrétaire général de la DFP et du Chef de la Division des programmes et de la coordination pédagogique. L'ordre du jour de la visite technique et les questions thématiques spécifiques ont été discutés et convenus en novembre 2019, sur la base de l'approche et des thèmes définis dans la note technique du projet de l'ACQF « Étude cartographique de l'ACQF - brève méthodologie ». L'ordre du jour comprenait un atelier, qui a eu lieu à Rabat le 12 décembre 2019, et des réunions bilatérales pour un dialogue plus approfondi avec les institutions clés.

Les membres de la Commission permanente du CNC se sont réunis lors de l'atelier du 12 décembre pour discuter de la voie à suivre après la nomination de la commission. L'atelier comprenait des échanges de pratiques avec l'Autorité de qualification sud-africaine et des discussions au sein de groupes de travail.

Les réunions bilatérales ont été très instructives. La liste des organisations interviewées pour le présent rapport est insérée à l'annexe 7.

Pendant et après la visite technique, la DFP a clarifié toutes les questions de nature stratégique et technique, et a partagé un riche ensemble de documents de nature politique, technique et méthodologique pour ce rapport, mentionnés dans le chapitre « Sources » de ce rapport. Les évaluations des sous-systèmes de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel, publiées en 2018-2019 par le Conseil supérieur

de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ([CSEFRS](#)), sont des sources importantes pour ce rapport. Les documents techniques et méthodologiques publiés dans le site web de l'ANEAQ ont été exploités à fond pour la compréhension du système et pratiques d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

Cette étude cartographique de l'ACQF a permis de recueillir et d'analyser de nouvelles informations reflétant la dynamique actuelle du CNC au Maroc. Cette analyse a permis une mise à jour substantielle de la fiche de pays du CNC au Maroc publiée en 2018 dans la [Plateforme des Certifications](#) coordonnée par l'ETF.

Le projet ACQF reconnaît et exprime sa sincère gratitude aux autorités du Royaume du Maroc pour l'organisation efficace de la visite technique du 9 au 13 décembre 2019, pour le partage généreux de la documentation et des points de vue pendant et après la visite du pays et pour leur aimable assistance et coopération.

Remerciements aux experts et institutions qui ont contribué avec leurs commentaires à la version finale de ce rapport.

Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général du Département de la formation professionnelle du MENFPESRS pour la coordination de la visite technique et appui tout au long du processus.

2 Aperçu sur l'évolution du Cadre national des certifications

2.1 Base juridique

Le CNC marocain s'appuie sur une série de documents politiques et législatifs, tels que la loi-cadre 51.17 sur l'éducation (adoptée le 19 août 2019), la [Vision stratégique pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion](#), et la [Stratégie de la formation professionnelle 2021](#).

Le « Document de référence du CNC marocain » définit la conception conceptuelle et technique détaillée du CNC et est politiquement validé, mais n'est pas sanctionné par un acte juridique.

Par décision du Ministre de l'Éducation nationale (MENFPESRS) n° 489/19 du 26 juillet 2019, un organe inter-parties prenantes - la Commission permanente du CNC - a été créé avec pour mandat d'opérationnaliser le CNC. Des précisions sur la composition et le mandat de la commission se trouvent au chapitre 6 du présent rapport.

2.2 Stade de développement du CNC

En 2007, les parties prenantes et les institutions gouvernementales marocaines ont lancé le processus d'analyse et d'exploration sur lequel repose la conception technique et conceptuelle du CNC.

Le cadre conceptuel et technique du CNC a été défini dans le Document de référence du CNC marocain, initialement validé par une conférence ministérielle s'étant tenue à Rabat le 27 février 2013. En octobre 2015, le document a été actualisé et révisé, et en 2019, il a été revalidé par le Ministre de l'Éducation nationale.

Le 23 mai 2016, la première réunion de la Commission nationale du CNC, présidée par le Premier ministre du Maroc (désignation officielle : « *Chef du gouvernement* ») a approuvé les trois éléments clés du Document de référence du CNC : 1) les huit niveaux et leurs descripteurs, 2) le programme de gouvernance du CNC, et c) la feuille de route de mise en œuvre du CNC 2016-2017.

Une étape importante a été franchie avec la création de la Commission permanente du CNC en juillet 2019. Des orientations politiques concrètes permettant de commencer l'opérationnalisation sont attendues pour 2020, notamment un accord sur le plan d'action et la mise en place d'un cadre opérationnel (unité) doté de ressources et mandaté pour réaliser les activités. Les étapes de conception et de lancement du Répertoire du CNC (registre des certifications) ont été lancées et se poursuivront en 2020.

2.3 Gouvernance

Direction et coordination : Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Par lettre n° 752 du 30 avril 2019 le chef du gouvernement a délégué au ministre (MENFPESRS) le rôle de direction et de coordination de l'élaboration du CNC.

Le CNC est régi par deux commissions principales :

a) La Commission nationale : Décisions politiques et stratégiques. Composée de ministres et du président de la Confédération générale des entreprises (CGEM) ;

b) La Commission permanente du CNC : Créée par décision du ministre (MENFPESRS) n° 489/19 du 26 juillet 2019 - est chargée de la consolidation et de l'opérationnalisation du CNC. Elle est composée de représentants de 13 institutions et services publics et non publics (énumérés au chapitre 6.1 du présent rapport). Outre les principaux départements du MENFPESRS en charge de l'élaboration des politiques et de la coordination de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale et de l'enseignement professionnel, la Commission permanente du CNC est composée de représentants des ministères sectoriels, du service public de l'emploi, des établissements publics de formation professionnelle, de l'agence d'assurance de la qualité de

l'enseignement supérieur, de l'agence d'alphabétisation, du conseil supérieur de l'éducation, de la conférence des présidents d'universités et de la confédération des employeurs.

Les travaux préparatoires à la création de l'agence indépendante des certifications incombent à la Commission permanente du CNC.

2.4 Objectifs du CNC

Dans le Document de référence (2013), le CNC est défini comme suit :

« Un instrument de réglementation des certifications fondé sur des caractéristiques objectives de qualité, en vue de leur reconnaissance par le marché du travail. Il s'agit d'un instrument de référencement des certifications, dont la qualité s'inscrit dans un système d'assurance qualité qui prend en compte les acquis de l'apprentissage, déterminés par le marché du travail à la suite d'une analyse prospective ».

La loi-cadre sur l'éducation 51.17, adoptée en 2019, confirme partiellement la définition ci-dessus, mais ajoute un nouvel élément moteur qui va au-delà du marché du travail : la société.

« Le cadre national de certification : un outil d'identification et de classification des diplômes au niveau national, conformément à une grille de référence des normes applicables aux différents niveaux d'acquis de l'apprentissage, qui tient compte des besoins du marché du travail et du développement de la société ». (Loi 51.17 sur l'éducation, article 2)

2.5 Conception conceptuelle et technique du CNC : portée, niveaux et descripteurs

Le CNC marocain est structuré en huit niveaux (1 à 8), chacun étant défini par six domaines de descripteurs de niveaux :

1. Savoirs
2. Savoir-faire
3. Complexité
4. Autonomie / Responsabilité
5. Adaptabilité
6. Communication

Les descripteurs de niveaux du CNC marocain sont formulés avec détail et peuvent servir de référence aux parties prenantes et aux praticiens impliqués dans la conception des référentiels de compétences, des programmes de formation et des référentiels d'évaluation. En optant pour les domaines indiqués, les parties prenantes concernées ont pris en compte des domaines stratégiques clés pour l'avenir de l'éducation et de la formation, tels que les compétences en communication, ainsi que l'adaptabilité.

Par recommandation du Département de la Formation Professionnelle (DFP), visant la mise en l'application des principes du CNC, les opérateurs de formation professionnelle sont tenus de prendre en considération les descripteurs de niveau du CNC dans l'élaboration des référentiels et programmes. Cette recommandation du DFP est à son stade initial d'application.

2.6 Utilisation des résultats d'apprentissage

Les certifications basées sur les résultats d'apprentissage sont bien ancrées dans le sous-système de la formation professionnelle. Au Maroc, l'approche basée sur les compétences (*Approche Par Compétences, APC*) a été continuellement promue par le gouvernement et a accumulé une expérience substantielle de plus d'une décennie de développements méthodologiques, de conception et d'implantation de programmes et de formation de spécialistes de l'APC. Les projets successifs d'APC menés entre 2003 et 2016 ont abouti à la conception et à la révision de 159 programmes de tous les niveaux de qualification du système de formation

professionnelle. En tout, 130 programmes d'APC ont été efficacement implantés et lancés dans 213 institutions publiques et privées. Le cadre méthodologique de l'APC est détaillé dans un ensemble de 17 guides et de documents de support.

Dans l'enseignement supérieur, le cadre réglementaire définit les règles de conception des programmes (pour l'accréditation) à tous les cycles et niveaux. La structure détaillée des programmes menant à des certifications est fournie dans le Cahier des normes pédagogiques nationales (CNPN). Ces normes sont spécifiques pour chaque niveau et type de certification. Les programmes d'accréditation comprennent, parmi les composantes essentielles, les objectifs de la formation, les compétences à acquérir, les possibilités d'emploi de la certification, les conditions d'admission, les parcours et les liens avec d'autres programmes. Tous les programmes sont structurés en modules de formation.

2.7 Système(s) de crédit

Les bases stratégiques et législatives fondamentales de l'éducation et de la formation, telles que la loi 01-00 sur l'enseignement supérieur et la loi 16-17 sur l'éducation, reconnaissent l'importance de passerelles mieux organisées entre les sous-systèmes et les établissements d'enseignement et de l'introduction de passerelles pour favoriser la réintégration des apprenants, la poursuite des études et la requalification tout au long de la vie.

Le sous-système de l'enseignement supérieur a entrepris des initiatives pilotes pour développer un système d'accumulation de crédits, qui n'a toutefois pas encore été mis en place. Dans le sous-système de l'enseignement professionnel et de l'éducation nationale, l'adoption d'un système de crédits n'est pas considérée comme une priorité pour le moment.

2.8 Certifications dans le CNC / registre du CNC

La définition des composantes et de la configuration du répertoire de toutes les certifications, alignées sur les niveaux et les principes du CNC, est l'une des attributions de la Commission permanente du CNC. Les activités techniques qui s'y rapportent seront mises en œuvre avec le soutien de l'UE à partir de 2020.

Les programmes d'enseignement approuvés et les certifications connexes des sous-systèmes clés - l'éducation nationale, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur - sont organisés dans des instruments différents et distincts : a) des bases de données à l'usage interne des départements ministériels concernés, et qui ne sont pas ouvertes aux utilisateurs publics ; b) des informations sur les cours, programmes et certifications publiées sur les sites web des différents sous-systèmes du MENFPESRS, et ceux d'établissements d'enseignement et de formation, tels que l'OFPPPT, les centres de formation et les établissements d'enseignement supérieur. Ces informations sur les programmes et les certifications sont concises. Le site de l'OFPPPT, qui fournit des précisions sur le contenu de chaque certification professionnelle, est une exception.

Le [site web du ministère de l'Enseignement supérieur](#) (MENFPESRS) publie des informations sur les diplômes de tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, publics, privés et ne relevant pas des universités. Le même site publie la [liste actualisée des programmes accrédités des établissements privés d'enseignement supérieur](#). Une liste détaillée similaire pour les établissements publics d'enseignement supérieur n'est toutefois pas disponible sur le site.

Le ministère de l'Éducation nationale a créé un [Portail de BTS](#) distinct (Brevet de Technicien Supérieur). Le portail contient des informations sur l'organisation de cette certification et de ses programmes. [BTS - la liste des programmes](#) indique, sans donner de détails sur les acquis de l'apprentissage et l'organisation, les 22 programmes des deux secteurs menant au diplôme du BTS.

Le Département de la formation professionnelle du MENFPESRS (DFP) est en cours de développement du nouveau système d'information et de la plateforme en ligne, qui systématisera les informations et les données pour le suivi des politiques et l'information pour les utilisateurs finaux. Un nouveau Répertoire en ligne de

toutes les offres de formation professionnelle sera lancé en 2020. Au moment de la rédaction du présent rapport (avril 2020), le site web du DFP publie dans son *Espace Jeunesse* des informations sur les certifications disponibles, à savoir, a) une [liste détaillée des programmes des prestataires publics](#), répartis par niveaux de certification et par région et b) une [liste des programmes des prestataires privés accrédités](#). Les informations sur le contenu et les acquis d'apprentissage de ces programmes et certifications ne sont pas publiés sur le site web.

L'[Espace REM / REC](#) du même site contient une liste (partielle) des Répertoires Emploi-Métier (REM) et des Référentiels Emploi-Compétences (REC), qui constituent une base de référence pour les programmes du sous-système. Tous les REM / REC publiés présentent l'intégralité du contenu (tâches, compétences) et peuvent être utilisés comme référence par tout intervenant. Un total de 716 REM et 815 REC ont été développés pour 18 secteurs en date du mois de janvier 2020. Le nouveau registre en ligne de tous les REC / REM, géré par l'ANAPEC, sera lancé en 2020.

[OFPPT](#) : Sur le site principal, les utilisateurs ont facilement accès à des informations complètes et détaillées sur les programmes et les certifications existants en matière d'enseignement professionnel pour les deux types de certifications, à savoir a) les diplômes et b) les certificats de qualification. L'espace « *Trouvez une formation* » affiche le répertoire complet de tous les programmes et niveaux de certification - accompagné d'informations concises et standardisées sur le profil professionnel, les acquis d'apprentissage, l'organisation des cours, les professions et les prestataires de formation. Voir l'[exemple de certification « Technicien en secrétariat de bureau](#) », de niveau *Technicien Spécialisé*.

2.9 Assurance de la qualité

L'enseignement supérieur a développé un important cadre législatif et réglementaire pour l'assurance de la qualité et, en 2014, une institution autonome spécialisée, l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANEAQ) a été créé. L'assurance de la qualité repose sur l'évaluation et l'accréditation des programmes et des établissements.

L'[ANEAQ](#) a été créée en 2014 par [la loi 80-12 du 21 août 2014](#), en tant qu'agence mandatée pour mettre en œuvre les processus d'assurance qualité des programmes et des établissements d'enseignement supérieur et du domaine de la recherche scientifique. Le site web de l'ANEAQ s'ouvre avec la devise : « Évaluer pour évoluer ». L'ANEAQ a commencé ses activités en 2016, et en 2017 et 2018, elle a mené deux séries d'évaluation externe des programmes (plus de 1 600 programmes d'établissements publics et privés ont été évalués). L'ANEAQ a en outre procédé à l'évaluation des progrès et au suivi d'un échantillon de programmes qui avaient été accrédités en 2017 (157 programmes des 12 universités publiques).

Une première évaluation externe pilote de l'ANEAQ a été réalisée en novembre 2018 sous les auspices du projet HAQAA du partenariat Afrique-UE. Le [rapport de cette évaluation externe](#) a examiné la conformité de l'ANEAQ à une sélection de normes avec les [Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité \(ASG-QA\)](#).

La formation professionnelle, sous la direction du DFP (MENFPESRS), est engagée dans le renforcement du système d'assurance qualité. Depuis 2014, un système complet de suivi des performances est en cours d'élaboration, et le cadre d'assurance qualité en est une composante majeure. La mise en œuvre pratique est en cours et se concentre sur l'auto-évaluation des prestataires publics et privés de formation professionnelle. D'autres éléments de l'assurance de la qualité dans l'enseignement professionnel comprennent a) la méthodologie de l'APC et b) des enquêtes régulières sur les résultats en termes d'emploi et de formation continue des diplômés (études de suivi des diplômés), dont la méthodologie et la couverture font actuellement l'objet d'une amélioration substantielle.

2.10 Validation de l'apprentissage non formel et informel (VAE)

La *Vision stratégique 2015-2013* prévoit le développement d'un système de validation des acquis de l'apprentissage par l'expérience (VAE) : « Adopter un système unifié de validation des acquis cognitifs et professionnels des individus, supervisé par un organisme national indépendant, où les différents départements de l'éducation et de la formation et les secteurs professionnels seront représentés » (levier 19, p. 70).

De 2010 à 2016, le Département de la formation professionnelle (DFP), en partenariat avec les fédérations et les ministères sectoriels, a mené plusieurs [projets de VAE](#) dans des secteurs à forte demande de main-d'œuvre qualifiée, notamment la construction, le textile et l'habillement, la transformation de la viande et le tourisme. Plusieurs centaines d'employés ont postulé, et beaucoup ont obtenu des certifications, telles que niveau technicien spécialisé, technicien et qualification. La procédure de validation est structurée en quatre phases.

L'Alphabétisation (ANCLA) offre la validation des acquis aux bénéficiaires dans six centres spécialisés.

2.11 Relation avec les cadres régionaux

À moyen terme, le Maroc aspire à référencer son CNC sur le Cadre européen des certifications. Dans le même temps, les plus hauts dirigeants du pays ont exprimé leur engagement à rejoindre et à contribuer aux activités du processus de développement de l'ACQF et à travailler pour des objectifs communs en matière de certifications sur le continent.

La structure conceptuelle et technique du CNC marocain révèle l'ouverture du pays aux développements internationaux, notamment au Cadre européen des certifications (CEC) et au Cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le Maroc coopère avec des initiatives et des projets régionaux et transnationaux pertinents pour le CNC :

L'ANEAQ est membre du [Réseau arabe pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur \(ANQAHE\)](#), du Réseau Francophone des Agences d'Assurance Qualité ([FrAO-Sup](#)) et participe activement à l'[Initiative HAQAA](#) du Partenariat Afrique-UE, notamment en pilotant l'ASG-QA.

2.12 Reconnaissance des certifications étrangères

Des informations sur la [Reconnaissance des certifications étrangères au Maroc](#) sont disponibles pour les utilisateurs sur le site du MENESFPFRS. La nouvelle plateforme de reconnaissance en ligne s'appelle [E-equivalence](#). Le rôle de l'ANEAQ est d'évaluer les dossiers de demande de reconnaissance des diplômes.

Le Maroc est l'un des quatre pays du sud de la Méditerranée participant au [projet Meric-Network](#).

2.13 Prochaines étapes, projets

Les éléments fondamentaux permettant l'opérationnalisation du CNC sont en place, à savoir : a) une politique et une base juridique de soutien ainsi qu'une stratégie de réforme qui reconnaît le rôle du CNC dans l'éducation formelle et la validation des compétences issues de l'expérience et de l'apprentissage non formel, b) la mise en place d'une gouvernance pour la période initiale ouvrant la voie à la création d'une agence indépendante des certifications ; c) un cadre réglementaire et technico-méthodologique soutenant le développement, l'adoption et le renouvellement des certifications dans tous les sous-systèmes d'éducation et de formation, d) un système d'assurance qualité établi dans l'enseignement supérieur et un système en cours de développement dans l'enseignement professionnel, et e) des branches professionnelles et des organisations d'employeurs qui se sont engagées en faveur de bonnes certifications et d'un cadre transparent des certifications.

Les prochaines étapes seront nécessairement liées à l'effort de reprise lié à la pandémie de Covid-19. En conséquence, la feuille de route du CNC prévue en 2017 pour une durée de deux ans sera ajustée. La Commission permanente du CNC a un ensemble ambitieux de tâches et d'attributions - une mise en œuvre

efficace dans le cadre d'une feuille de route nécessitera des capacités et des ressources (humaines, techniques) pour rendre opérationnel le dispositif actuel.

La coopération technique visant à soutenir la mise en œuvre du CNC est garantie par le partenariat avec l'UE. Les projets en cours avec le DFP et l'ANAPEC soutiennent le lancement en 2020 du Répertoire national en ligne de toutes les offres de formation professionnelle (tous niveaux et modalités) et du registre en ligne des REM-REC.

Les enseignements tirés de la décennie de dialogue et de construction de la structure technico-institutionnelle du CNC sont précieux pour guider la Commission permanente dans la nouvelle phase. Les enseignements tirés incluent l'importance de la flexibilité, de la vision commune, de l'analyse, du partenariat et de l'action, tant pour des résultats rapides que pour des résultats à moyen terme.

Le Maroc a pris des mesures pour assurer la continuité de l'éducation et de la formation pendant la période de confinement de Covid-19. À titre d'exemple, dans le sous-système de la formation professionnelle, l'OFPPT a préparé et mis à disposition depuis la mi-mars 2020 des [cours en ligne](#), y compris des vidéos pour les cours pratiques sur [YouTube](#). Tous les niveaux et types de formation de l'OFPPT sont accessibles pour l'apprentissage en ligne au moyen d'une application et du matériel pédagogique sera rassemblé sur une plateforme commune.

3 Contexte du pays et introduction au système éducatif

3.1 Contexte du pays

Le gouvernement du Maroc travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement économique pour le pays, qui mettra l'accent sur les compétences et le développement humain, sur l'amélioration des programmes d'éducation et de formation professionnelle et sur des politiques plus audacieuses pour stimuler la création d'emplois en vue de promouvoir une croissance inclusive grâce à un système de protection sociale modernisé. La Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) coordonne et facilite une consultation ouverte des citoyens visant à recueillir des propositions et des avis, et a activé à cet effet un [site web](#) spécifique.

Les [Perspectives économiques africaines 2020](#) du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD, 2020) considèrent que la localisation du pays peut servir de plaque tournante stratégique pour les entreprises étrangères qui cherchent à opérer ou à s'implanter en Afrique. La banque mentionne trois principaux enjeux structurels pour le pays, à savoir, a) le développement du capital humain par l'éducation et la formation répondant aux besoins de l'économie, b) la rationalisation du système de protection sociale, et c) la suppression des rigidités du marché du travail et la réduction du chômage des jeunes.

La [Banque mondiale](#) signale que, sur le plan économique, la croissance s'est ralentie en dessous de son potentiel, freinée par un secteur agricole pluvial et volatile et une croissance lente dans le secteur tertiaire. Le PIB réel a baissé et s'est tenu à 2,7 % en 2019, tandis que la croissance non agricole s'est améliorée de 3,4 % (contre 3 % en 2018), stimulée par de meilleures performances des phosphates, des produits chimiques et des textiles. Le taux de chômage a légèrement diminué pour se situer à 9,3 % au premier trimestre de 2019 (contre 9,8 % au premier trimestre de 2018), ce qui a été souligné par une baisse prolongée de la participation de la population active, qui est tombée à 46,1 %.

À moyen terme, la croissance devrait reprendre progressivement, principalement sous l'impulsion d'activités secondaires et tertiaires plus dynamiques, soutenues par des investissements étrangers. D'importants investissements directs étrangers continuent notamment à affluer dans les industries automobiles, en particulier la nouvelle usine Peugeot qui doublera à terme la capacité de production du secteur, ainsi que dans les services logistiques et commerciaux suite à l'extension du port de Tanger.

Indicateurs du marché du travail

Le Maroc a une population d'environ 35 900 millions d'habitants ([HCP](#)), dont 27 % sont âgés de 14 ans et moins. Le taux d'activité au Maroc reste inférieur à 50 % et est particulièrement faible pour les femmes (22,2 % en 2018). La part de l'emploi rémunéré est élevée (83,5 %) et le travail indépendant est important (environ 42 %). Le chômage a baissé à 9,8 % en 2018, mais il est inégalement réparti – il est bien plus élevé chez les femmes, les jeunes et dans les zones urbaines. Comme dans d'autres pays de la région, le taux de chômage des personnes ayant un diplôme ou une certification est beaucoup plus élevé que la moyenne. Ces défis sont relevés, avec des résultats mitigés, par diverses politiques, notamment l'éducation et la formation, l'emploi et la création d'emplois. Le tableau 1 donne un aperçu des indicateurs, et le tableau complet est disponible à l'annexe 5.

Tableau 1 : Indicateurs du marché du travail

Indicateurs	Année 2017			Année 2018		
	Urbain	Rural	Combiné	Urbain	Rural	Combiné
Activité et emploi (15 ans et plus)						
Taux d'activité (%)	42,4	54,1	46,7	41,8	53,9	46,2

Hommes	67,6	78,4	71,6	66,9	77,9	70,9
Femmes	18,4	29,6	22,4	18,1	29,7	22,2
Sans diplôme	36,7	56,7	46,5	35,8	56,3	45,7
Avec diplôme	47,1	48,1	47,3	46,5	47,6	46,8

Taux d'emploi (%)	36,1	52,0	41,9	35,9	52,0	41,7
--------------------------	------	------	------	------	------	------

Taux de chômage (%)						
- Taux de chômage	14,7	4,0	10,2	14,2	3,5	9,8
Hommes	11,8	4,3	8,8	11,4	3,9	8,4
Femmes	25,0	3,1	14,7	24,3	2,5	14,0
15-24 ans	42,8	11,4	26,5	43,2	10,4	26,0
25-34 ans	21,6	5,0	15,4	21,2	4,5	15,1
Sans diplôme	6,7	1,9	3,8	6,2	1,6	3,5
Avec diplôme	19,6	10,7	17,9	19,1	9,8	17,1

Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut-Commissariat au Plan (Direction des statistiques). (1) Pour les définitions des concepts et indicateurs utilisés, se référer au glossaire disponible sur le site du HCP : <http://www.hcp.ma>

3.2 Système d'éducation et de formation : principales caractéristiques

Le ministère de la Formation professionnelle de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MENFPESRS) est responsable des politiques de tous les sous-systèmes d'éducation et de formation, qui sont coordonnées par les départements respectifs :

- Département de l'éducation nationale
- Département de la formation professionnelle
- Département de l'enseignement supérieur

Le premier aperçu du système (tableau 2) montre la diversité des modalités et des parcours dans les sous-systèmes. Cette présentation ne se concentre pas sur les niveaux et doit être considérée en complémentarité avec le tableau 5, qui illustre la correspondance entre les niveaux des CNC et les niveaux d'éducation.

Tableau 2 : Aperçu du système d'éducation et de formation, incluant l'alphabétisme

Éducation nationale	Formation professionnelle (EFTP)	Enseignement supérieur	Alphabétisation
MENFPESRS			ANLCA
• Enseignement maternel	<u>Formation en entreprise :</u>	Institutions publiques d'enseignement supérieur	1. Certificat Alpha
• Enseignement primaire	Mode d'apprentissage	Institutions privées d'enseignement supérieur	2. Certificat post-Alpha
• Enseignement secondaire (collège)	Formation en alternance en entreprise		
• Formation secondaire qualifiante	Mode résidentiel (scolaire)	Institutions dans le cadre d'un partenariat	3. Alpha fonctionnel : agriculture, pêche, artisanat
• Formation initiale	Formation à distance	Structure de certification à trois cycles : L-M-D	4. Certificat pour les Jeunes
• Brevet Technicien Supérieur (BTS)	<u>Diplômes</u> : CAP ; Spécialisation professionnelle ;	Diplômes de courte durée	Validation des acquis de l'apprentissage (VAE)

<ul style="list-style-type: none"> • Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) 	Qualification professionnelle ; technicien ; technicien spécialisé		
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement dans les écoles privées • Éducation non formelle 	Liens avec l'éducation (scolaire) nationale : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours collégial • Bac Pro 		

Alphabétisation

Le cas de l'alphabétisation au Maroc mérite d'être mentionné dans le rapport. La lutte contre l'analphabétisme est un objectif majeur des politiques sociales et de compétences du Maroc. Dans ce contexte, une agence publique spécialisée - [ANLCA](#) - a été créée pour coordonner et mettre en œuvre les mesures, proposer des programmes d'action annuels et établir des partenariats avec les organisations et les donateurs concernés dans le cadre de la politique d'alphabétisation.

Dès le début de ses activités, l'ANLCA a systématiquement coopéré avec le système d'éducation formelle et le ministère de l'Éducation nationale, dans le but de rattacher ses certificats au système de certification formel. Avec cette approche stratégique, l'ANLCA vise à référencer ses certificats avec les niveaux d'éducation formelle et à les placer dans des passerelles vers l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation formelle et la formation, au profit des nombreux apprenants des programmes d'alphabétisation. À terme, l'ANLCA espère que les certificats d'alphabétisation seront référencés avec le CNC, peut-être aux niveaux 1 et 2 et a lancé des études et analyses sur le sujet.

Afin d'élaborer des propositions bien étayées pour la correspondance avec les niveaux d'éducation formelle, et par conséquent avec le CNC, l'ANLCA mène actuellement une étude de faisabilité avec le Centre national des examens d'évaluation et d'orientation (CNEEO) du MENFPESRS et DVV International. Une étude antérieure réalisée dans le cadre du projet ALPHA2, soutenu par l'UE, concluait que les premier et deuxième niveau de certification alpha pouvaient correspondre respectivement au niveau 1 et au niveau 2 du CNC. Une analyse plus approfondie de cette proposition est en cours.

L'ANLCA a développé six certificats, les quatre derniers étant nouveaux et n'ayant pas encore été délivrés :

- Alpha - nombre total de certificats délivrés entre 2017 et 2019 : 582 722
- Post-Alpha - nombre total de certificats délivrés entre 2017 et 2019 : 93 024
- Trois Alpha fonctionnels : l'agriculture, la pêche et l'artisanat
- Certificat pour les Jeunes

Le nombre de certificats délivrés (plus de 675 000) au cours de la période 2017-2019 illustre l'importance sociale de ce sous-système.

L'ANLCA a un vaste champ de responsabilités, telles que :

- L'attribution de certificats d'alphabétisme.
- La qualité : Guides de référence et modules de formation pour assurer la qualité de la formation et des certificats délivrés. Des ressources pédagogiques sont disponibles à l'[ANLCA](#). Certification des formateurs.
- Analyses, propositions d'approches innovantes.

L'alphabétisation a mis en place un ensemble d'instruments qui sous-tendent le système d'évaluation et de certification, contribuant à la transparence et à la qualité des certificats, et qui se composent de :

1. Référentiels de compétences.
2. Guide pour l'évaluation des acquis de l'apprentissage - banque d'articles. Types d'évaluation : diagnostique, formative et sommative.
3. Guides de référence pour l'organisation des processus d'évaluation et de certification. Outils théoriques et pratiques.

Pour soutenir les compétences et les performances des formateurs, l'ANLCA utilise le Guide de référence pour les formateurs en alphabétisation préparé par le ministère de l'Éducation nationale et déploiera un nouveau manuel Références pour les formateurs (activités et compétences) élaboré par le projet ALPHA2 en 2018.

Formation professionnelle

Tableau 3 : Synthèse du sous-système en chiffres clés 2018-2019

Étudiants diplômés (nombre et %)

Institutions publiques	142 531	73% du total
Institutions privées	53 063	27% du total
Formation résidentielle et en alternance (2018)	173 177	+2% (comparé à 2017)
Apprentissage (2018)	17 365	+29% (comparé à 2017)

Étudiants inscrits (nombre et %)

Institutions publiques	330 334	77% du total
Institutions privées	96 124	23% du total
Formation résidentielle et en alternance (2018)	387 011	-2% (comparé à 2017)
Apprentissage (2018)	39 447	+29% (comparé à 2017)

Établissements de formation (nombre)

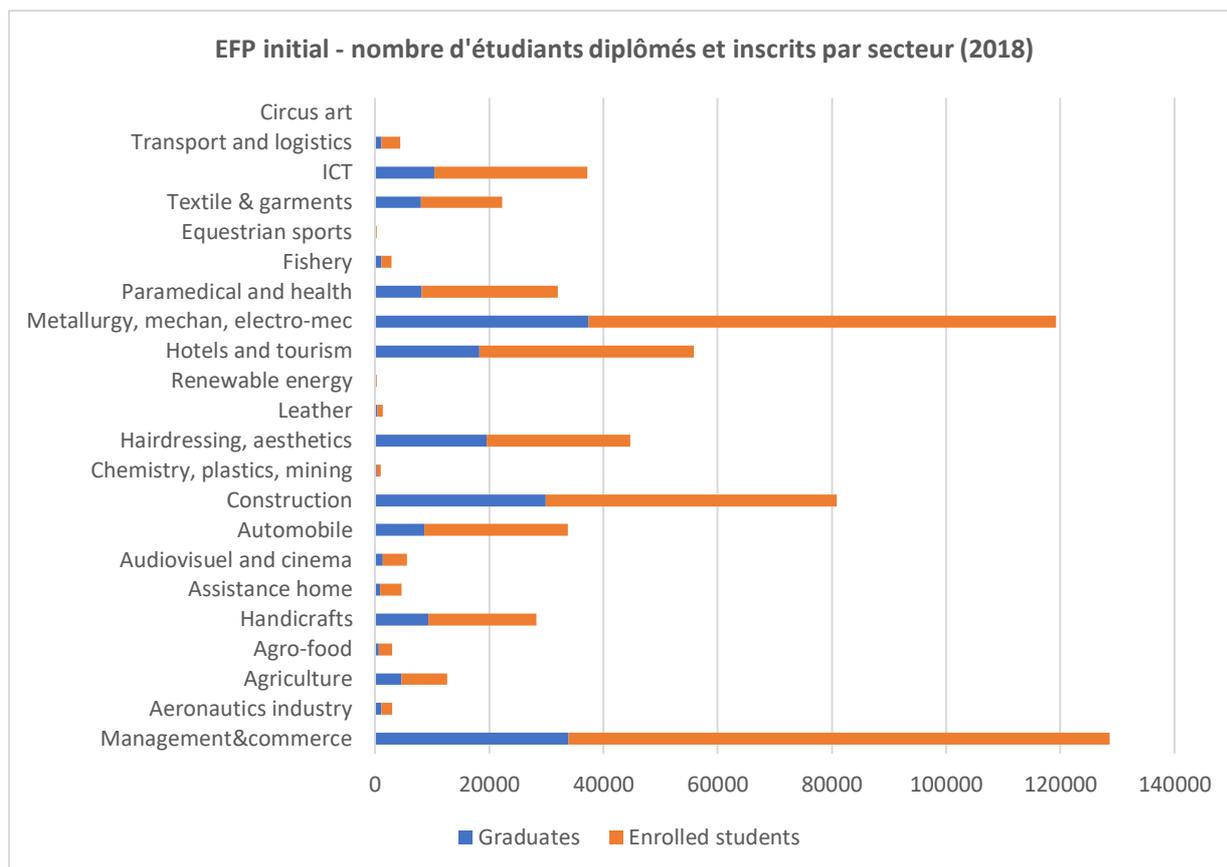
Institutions publiques (scolaires et en alternance)	682
Institutions privées	1 372

Filières (nombre de filières par niveau)

Technicien spécialisé	129
Technicien	105
Certification	83
Spécialisation	30
TOTAL	347

Source: [DFP, La formation professionnelle en chiffres, 2018-2019](#)

Figure 1 : Répartition des diplômés et des étudiants inscrits par secteur de formation (2018)



Source: [DFP, La formation professionnelle en chiffres, 2018-2019](#)

Enseignement supérieur

Le système de l'enseignement supérieur marocain est organisé en trois secteurs principaux :

1. Les établissements publics d'enseignement supérieur :
 - Universités et établissements : a) accès ouvert, b) accès réglementé.
 - Établissements ne dépendant pas des universités : créés à l'initiative des ministères sectoriels, pour la formation du personnel. Fonctionnent sous l'autorité pédagogique du MENFPESRC.
2. Établissements d'enseignement supérieur privés : privés et privés en partenariat avec l'État. Fonctionnent sous l'autorité pédagogique du MENFPESRC.
3. Établissements d'enseignement supérieur créés dans le cadre d'un partenariat.
 Sans but lucratif et s'inscrivant dans la dynamique d'internationalisation universitaire du pays. Opèrent sous l'autorité pédagogique du MENFPESRC.

Tableau 4 : Organisation du système de l'enseignement supérieur

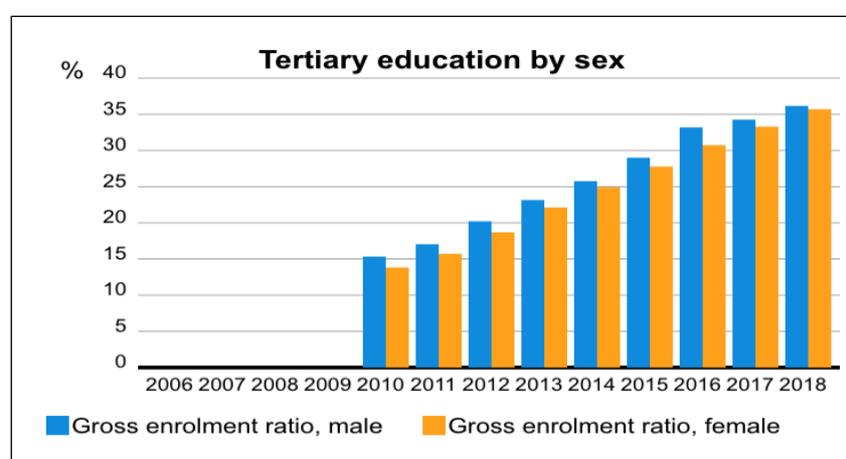
Types	1. Établissements publics	2. Établissements privés	3. Universités dans le cadre d'un partenariat
Universités	Total : 12 universités <u>134 établissements</u> : a) Accès libre : 59 ; b) Accès réglementé : 70 ; c) Instituts de recherche : 5	5 créés en partenariat avec l'État 5 privés - 20 établissements	5 avec 33 établissements

	Nombre de programmes accrédités : 2 345, dont 1 527 en accès libre		
Établissements ne relevant pas des universités	71		
Établissements d'enseignement supérieur en fonctionnement et autorisés par le ministère		163	
Autres établissements	59 centres d'études doctorales		

Source: [MENFPESRS](#);

Les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont fortement augmenté entre 2010 et 2018, grâce à la politique de l'État en matière d'enseignement supérieur public gratuit. Si cette tendance est essentielle au développement, elle a engendré des difficultés pour la gouvernance des établissements surchargés et pour la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Figure 2 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe (2010-2018)



Source : [Unesco Institut des Statistiques \(UIS\), Maroc](#)

3.3 Réformes

Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF)

Officiellement lancée en 1999, la [Charte nationale de l'éducation et de la formation](#) a marqué une nouvelle étape pour l'éducation et la formation au Maroc en début de ce nouveau siècle. La mise en œuvre des mesures de la charte a débuté en 2020 et a engendré une vaste réforme du système, basée sur six espaces de renouvellement articulés autour de 19 leviers.

- Extension de l'éducation et liens avec l'environnement économique
- Organisation pédagogique
- Amélioration de la qualité de l'éducation
- Ressources humaines
- Gouvernance
- Partenariats et financement

Nouvelle vision stratégique pour l'éducation (2015-2030)

La politique du gouvernement est contextualisée dans la [« Vision stratégique de la réforme de l'enseignement à l'horizon 2030 »](#), formulée par le CSEFRS, qui répond à quatre grands objectifs :

- L'équité et l'égalité des chances
- La qualité pour tous

- La promotion de l'individu et de la société
- Un leadership efficace et un renouvellement de la conduite du changement.

La Vision stratégique 2015-2030 s'articule autour d'autres éléments du cadre politique :

- La loi-cadre 51.17, adoptée en 2019
- Le plan exécutif du gouvernement 2017-2021
- Le Projet de performance (sur trois ans) des différents départements ministériels
- En ce qui concerne la formation professionnelle, la Vision stratégique 2015-2030 a intégré les volets stratégiques de la Stratégie nationale de formation professionnelle 2021.

Les principales orientations de la Vision stratégique 2015-2030 ont été traduites dans la loi-cadre 51.17, adoptée en 2019. Cette loi protège l'intégrité de la Vision stratégique contre les risques politiques et institutionnels, représente un pacte national contraignant toutes les parties et soutient l'établissement de la base juridique pour sa mise en œuvre.

Le cadre national des certifications

Au cours de la période 2007-2013, la conception technique et conceptuelle du CNC a été discutée, définie et validée, appuyée par des actions de renforcement des capacités, une réflexion et un débat sur les options relatives aux mécanismes de gouvernance.

Le Document de référence du CNC a été validé en 2013 et revalidé en 2019 par le MENFPESRS. Il décrit la raison d'être, le plan conceptuel et technique et la structure de gouvernance du CNC. Il comprend des annexes techniques proposant les bases de la procédure d'inclusion des certifications dans le CNC.

Au cours de la période 2015-2017, les travaux techniques et les actions de développement des capacités ont été renforcés pour ouvrir la voie à la mise en place du Secrétaire permanent du CNC qui assume dorénavant des fonctions opérationnelles. En 2016, la « Procédure et méthodologie pour l'analyse et le positionnement des certifications » (ETF, 2016a) a été développée et testée sur un échantillon de certifications existantes de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel (dans les secteurs de l'industrie automobile et de la construction civile). Des informations plus détaillées sur le processus et les résultats sont fournies au chapitre 8 du présent rapport.

4 Portée et structure du cadre national des certifications

4.1 Portée du CNC

Dans le Document de référence, le CNC est défini comme suit :

« Un instrument de régulation des certifications selon les propriétés de qualité objectives déterminées, en vue de leur reconnaissance par le marché du travail. C'est un outil de référencement des certifications dont la qualité est vérifiée en conformité à un système d'assurance qualité, élaboré en référence aux acquis d'apprentissage, prescrits par le marché de l'emploi suite à une analyse prospective ».

La loi-cadre sur l'éducation 51.17, adoptée en 2019, confirme partiellement la définition ci-dessus, mais ajoute un nouvel élément moteur qui va au-delà du marché du travail : la société.

« Le cadre national de certification : un outil d'identification et de classification des diplômes au niveau national, conformément à une grille de référence des normes applicables aux différents niveaux d'acquis de l'apprentissage, et qui tient compte des besoins du marché du travail et du développement de la société ».
(Loi 51.17 sur l'éducation, article 2)

Selon le Document de référence, les objectifs du CNC sont les suivants :

- La promotion de la qualité de tous les programmes et cours dans l'ensemble du système d'éducation et de formation

- La cohérence entre les sous-systèmes de certification
- La transparence et la qualité de toutes les certifications
- Les liens entre les certifications et le marché du travail
- La comparabilité des certifications entre les pays, visant à faciliter la mobilité
- L'apprentissage tout au long de la vie

Le CNC est un cadre exhaustif, englobant les certifications de tous les sous-systèmes (l'éducation nationale, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur), des établissements d'enseignement et de formation publics et privés.

Les qualifications acquises en dehors du système formel d'éducation et formation, par exemple auprès d'organisations internationales sectorielles, ne sont pour l'instant pas prises en compte dans le cadre national des certifications.

4.2 Niveaux du CNC

Le CNC marocain est structuré en huit niveaux (1 à 8). Le tableau 5 montre la correspondance entre les niveaux du cadre national et les niveaux d'éducation et diplômes correspondants.

Tableau 5 : Niveaux du CNC et correspondance avec les niveaux et diplômes des sous-secteurs de l'éducation et de la formation

Niveau du CNC	Éducation nationale	Formation professionnelle	Enseignement supérieur
1	Mi-primaire Certificat de Formation Professionnelle (CFP)		
2	Primaire	Spécialisation	
3	CE9	Qualification	
4	Baccalauréat (Bac), Bac Professionnel (Bac Pro)	Technicien	
5 (Bac+2)	Brevet de technicien supérieur (BTS)	Technicien spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme Études Universitaires Générales (DEUG) • Diplôme des Études Universitaires Professionnelles (DEUP) • Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
6 (Bac+3)			<ul style="list-style-type: none"> • Licence Études Fondamentales (LF) • Licence Professionnelle • Licence en Sciences et Techniques (LST)
7 (Bac+5)			<ul style="list-style-type: none"> • Master (M) • Master spécialisé (MS) • Master Sciences et Techniques (MST) • Diplôme d'ingénieur (DI) • Diplôme de l'ENCG et diplôme de traduction
8 (Bac+8)			<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat (D)

Note : « Bac » signifie Baccalauréat (diplôme de fin d'études secondaires)

4.3 Descripteurs de niveaux

Les niveaux sont définis horizontalement, par la combinaison de six domaines de descripteurs :

1. Savoirs
2. Savoir-Faire
3. Complexité
4. Autonomie / Responsabilité
5. Adaptabilité
6. Communication

En optant pour ces domaines, les parties prenantes concernées ont tenu compte de domaines stratégiques clés pour l'avenir de l'éducation et de la formation, tels que les compétences en matière de communication, ainsi que l'adaptabilité.

Les descripteurs de niveaux dans le CNC marocain sont formulés avec des précisions spécifiques et peuvent servir de référence pour les parties prenantes et les praticiens impliqués dans la conception des normes de compétence, des programmes de formation et des normes d'évaluation.

Par recommandation du Département de la Formation Professionnelle (DFP), visant la mise en l'application des principes du CNC, les opérateurs de formation professionnelle sont tenus de prendre en considération les descripteurs de niveau du CNC dans l'élaboration des référentiels et programmes.

Dans la pratique du développement des programmes et des certifications, la combinaison horizontale des six catégories n'est pas gérée comme une somme de parts égales, car certains des domaines (les savoirs, le savoir-faire et l'autonomie / responsabilité) soit apparaissent comme étant plus importants, soit les acquis de l'apprentissage correspondants sont plus explicites et mieux formulés. La mise à l'essai du « Guide pour l'analyse et le positionnement des certifications dans le cadre national des certifications », réalisée en 2016 sur un échantillon de certifications, illustre cette interaction et cette différenciation. Des précisions sur l'approche et les résultats des tests sont disponibles (ETF 2016b, ETF 2016c).

4.4 Utilisation des acquis de l'apprentissage

La formation professionnelle

Les certifications basées sur les acquis d'apprentissage constituent une approche bien ancrée dans le sous-système de la formation professionnelle. Au Maroc, l'APC a été constamment promue par le gouvernement et a accumulé une expérience substantielle de plus d'une décennie de développements méthodologiques, de conception et d'implantation de programmes et de formation de spécialistes de l'APC.

La notion de compétences dans l'APC comporte des nuances particulières :

- Les compétences spécifiques
- Les compétences transversales
- Les compétences de sortie à atteindre à la fin du programme - décrites dans le projet de formation (matrice des compétences, ou objets de formation) : indiquées dans la transcription des compétences
- Les descripteurs spécifiques - décrits dans la composante APC « Analyse de la situation de travail » (AST) : aptitudes cognitives et motrices, complexité, communication.

L'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le cadre réglementaire définit les règles de conception des programmes (pour l'accréditation) à tous les cycles et niveaux. La structure détaillée des programmes menant à des certifications est fournie dans le Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN). Ces normes sont spécifiques pour chaque niveau et type de certification. Les programmes d'accréditation comprennent, parmi les composantes essentielles, les objectifs de la formation, les compétences à acquérir, les opportunités d'emploi offertes par la certification, les conditions d'admission, les parcours et les liens avec d'autres programmes. Tous les programmes sont structurés en modules de formation.

Descripteurs de niveau du CNC en comparaison avec les acquis d'apprentissage des certifications

La teste pratique du « Guide sur l'analyse et le positionnement des certifications dans le CNC », réalisée en 2016 sur deux certifications existantes de l'enseignement supérieur et deux de l'enseignement professionnel, a permis de déterminer dans quelle mesure les acquis de l'apprentissage formulés dans la documentation des programmes correspondent aux descripteurs de niveaux du CNC qui leur sont rattachés.

La comparaison avec chacune des six catégories de descripteurs montre que certaines catégories sont plus explicitement représentées dans les acquis d'apprentissage des programmes que d'autres, par exemple, les savoirs et le savoir-faire sont mieux représentés que la communication et l'adaptabilité.

REM / REC

Le REM et le REC répertorient et classifient les compétences par professions au sein d'un secteur. À titre d'exemple, la compilation [des REM / REC pour le secteur de la construction](#) montre comment la définition et la hiérarchisation des compétences s'affinent dans le REC, alors que le REM a une orientation plus explicite sur les caractéristiques du profil professionnel.

4.5 Définition du terme “certifications”

La définition du terme « certification » dans le Document de référence du CNC (2013) est identique à la définition donnée dans la Recommandation du CEC (2008) : une « certification » désigne un résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'un organisme compétent détermine qu'une personne a atteint des acquis d'apprentissage selon des normes données.

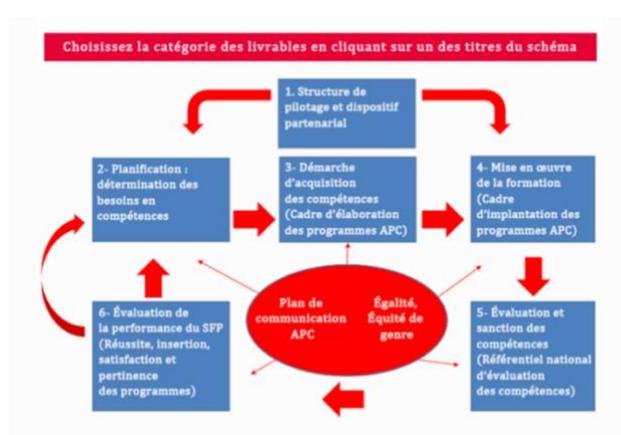
4.6 Développement des certifications

a. Dans l'enseignement professionnel : approche basée sur les compétences (APC)

Les projets successifs de l'APC menés entre 2003 et 2016 ont abouti à la conception et à la révision de 159 programmes de tous les niveaux de certification du système de formation professionnelle. Un total de 130 programmes d'APC ont été efficacement implantés et initiés dans 213 institutions publiques et privées. Le cadre méthodologique de l'APC est détaillé dans un ensemble de 17 guides et documents de soutien.

Le site web du projet [REAPC](#) a publié une vaste bibliothèque de documentation technique et méthodologique et donne accès à des informations détaillées sur toutes les composantes de l'approche.

Figure 3 : L'écosystème d'APC - cliquez et faites votre recherche : [REAPC](#)

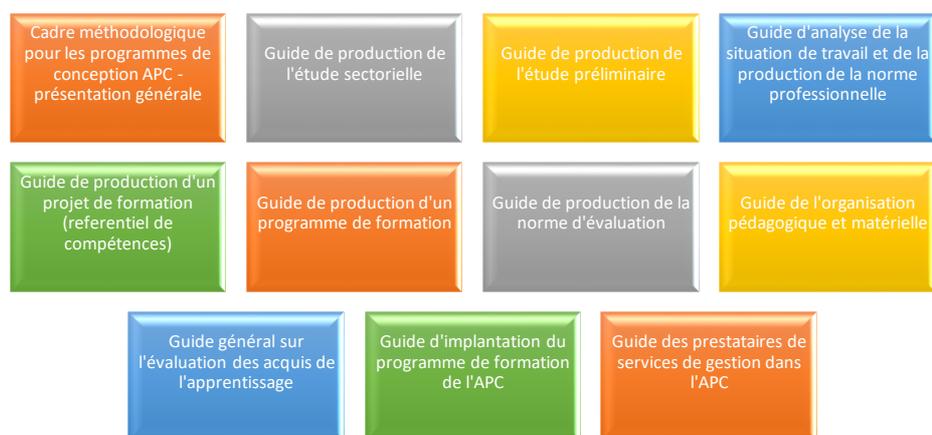


L'APC marocain est un écosystème qui régit la formation professionnelle. L'APC est plus qu'un outil méthodologique pour la conception de normes de compétences, de programmes et d'évaluation, il comprend

également des instruments permettant d'identifier et d'analyser les besoins en compétences par secteur, et d'évaluer la performance de la formation professionnelle en tant que système.

Le cadre méthodologique d'APC de dernière génération (2015) est en ligne et est structuré comme suit :

Figure 4 : Le cadre méthodologique d'APC par composante



Source: [REAPC](#)

b. REM / REC

Le REM et le REC sont des références importantes pour le processus de développement des unités de compétence, des programmes et des certifications dans l'enseignement professionnel. Les REM / REC sont des classifications sectorielles des normes professionnelles et des profils de compétence. Le Maroc a investi dans le développement des REM / REC dans 18 secteurs. Au moment de la rédaction du présent document (avril 2020), le site web du DFP ne publiait les REM / REC que pour neuf secteurs, mais la compilation complète sera disponible dans le nouveau registre national en ligne géré par l'ANAPEC. La liste complète des REM / REC est insérée dans l'annexe 4 de ce rapport.

Le REM et le REC sont développés par les branches professionnelles et les ministères sectoriels (Tourisme, Industrie et autres), avec l'appui méthodologique du DFP et l'implication de l'institution publique de l'emploi (ANAPEC).

Le REM et le REC sont basés sur le principe des acquis de l'apprentissage. Le REM décrit les fonctions et activités fondamentales par profession, ainsi que les compétences essentielles requises. Le REC fournit une description précise et détaillée des tâches, des aptitudes et des compétences.

Ensemble, le REM et le REC sont des outils de gestion des professions (par secteur) visant à renforcer la cohérence entre les acquis d'apprentissage (en exprimant les besoins des entreprises) et les programmes d'EFP. Dans cette perspective, le REM et le REC contribuent à la transparence et à la qualité des résultats de formation et de certification. Enfin, le REM et le REC sont des bases solides pour établir des mécanismes de validation de l'apprentissage non formel et informel, et des éléments d'information et d'orientation professionnelle.

c. Dans l'enseignement supérieur

Les *Cahiers des Normes Pédagogiques Nationales* ([CNPN](#)) constituent la principale référence pour le développement des programmes d'accréditation dans l'enseignement supérieur. Le cadre réglementaire définit les règles de conception des programmes (pour l'accréditation) à tous les cycles et niveaux, ainsi que la structure des programmes. Ces normes sont spécifiques à chaque niveau et à chaque type de certification.

La structure des programmes d'accréditation inclut les objectifs de la formation, les compétences à acquérir, les possibilités d'emploi offertes par la certification, les conditions d'admission, les parcours et les liens avec d'autres programmes. Tous les programmes sont structurés en modules d'apprentissage. La structure typique des programmes de premier cycle (licence) est résumée dans la figure 5.

Figure 5 : Organisation des programmes – [Licence d'Études Fondamentales et Licence Professionnelle](#)

- Volume total = 38 modules = 1 710 h (heures d'activités d'apprentissage)
- Organisé en six semestres avec la répartition suivante des modules
 - Semestres 1 et 2 = 7 modules de 45 h minimum = 315 h minimum par semestre (connaissances de base, langue, terminologie)
 - Semestres 3, 4, 5, 6 = 6 modules = minimum 270 h par semestre.
 - Les semestres 3 et 4 sont essentiels pour l'obtention du Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) et du Diplôme d'études universitaires professionnelles (DEUP). Les résultats d'apprentissage des quatre premiers semestres constituent le noyau commun national du programme.
 - Semestres 5 et 6 = approfondissement de l'apprentissage adapté à la nature de la licence (fondamentale ou professionnelle). Des modules optionnels peuvent être proposés à partir du semestre 5.
 - La formation compte 38 modules organisés comme suit :
 - Modules majeurs = 75-85%
 - Modules complémentaires = 15-25% (langue, terminologie et autres, tels que la communication, les nouvelles technologies, la gestion)
 - Projet assisté et stage : Sixième semestre (licence fondamentale et professionnelle)

4.7 Accès aux certifications, grades et aux crédits

Systemes de crédit

Le système d'enseignement supérieur a investi dans le développement et le pilotage d'un système de crédits, prenant en compte le système européen de transfert de crédits (ECTS). Ces propositions techniques pour le système national de crédits n'ont pas encore été sanctionnées par des décisions et un cadre juridique. Le système de crédits dans l'enseignement supérieur 'Semestres 3, 4, 5, 6 = 6 modules = minimum 270 h par semestre' n'a pas encore été lancé et n'est pas encore opérationnel.

Il n'existe pas de système de crédit dans l'éducation nationale et professionnelle.

Grades dans l'enseignement supérieur

Les certifications de l'enseignement supérieur sont structurées selon le principe des trois cycles : Licence, Master, Doctorat (LMD). La charge de travail minimale par cycle est indiquée dans le tableau 6. Le niveau d'accès requis pour les études de niveau Licence est le BAC (Baccalauréat - diplôme de fin d'études secondaires).

Tableau 6 : Cycles et charge de travail

Certification	Charge de travail
Licence	6 semestres (chaque semestre = 6 modules)
Master	4 semestres
Doctorat	3 à 6 ans

Les dénominations des diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur et correspondant à l'architecture globale convenue sont :

Niveau d'éducation	Diplômes
Bac +2	Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) Diplôme d'Études Universitaires Professionnelles (DEUP)
Bac +3	Licence d'Études Fondamentales (LF)

	Licence Professionnelle (LP)
Bac +5	Master (M) Master Spécialisé (MS)
Bac +8	Doctorat (D)

Les dénominations des diplômes nationaux à caractère professionnel délivrés par les facultés, les écoles d'ingénieurs et les écoles scientifiques et techniques sont :

Niveau d'éducation	Diplômes
Bac +2	Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Diplôme d'Études Universitaires Professionnelles (DEUP)
Bac +3	Licence Professionnelle (LP) Licence Sciences et Techniques (LST)
Bac +5	Master Spécialisé (MS) Master Sciences et Techniques (MST) Diplôme d'Ingénieur (DI) Diplôme de l'ENCG et diplôme de Traduction
Bac + 6	Diplôme d'Architecte Diplôme de docteur en pharmacie Diplôme de docteur en médecine dentaire
Bac + 7	Diplôme de doctorat en médecine

La formation professionnelle

Les grades, les parcours et les liens avec l'éducation nationale sont illustrés à l'annexe 6.

4.8 Relations du CNC avec d'autres instruments

Le CNC est l'instrument national de structuration et de classification des certifications au Maroc, mais il n'est pas encore opérationnel.

Autres classifications compétentes en place :

- Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'office statistique national : "[Nomenclature Nationale des Diplômes](#)" (Juin 2000)
- [REM / REC](#) (Répertoires Emploi-Métiers/Référentiel Emploi-Compétences)

La nomenclature développée par le HCP structure tous les diplômes en dix grands groupes, énumérés ci-dessous, avec des subdivisions en grands groupes - jusqu'à la désagrégation à 4 chiffres.

1. Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental
2. Diplômes de l'enseignement secondaire
3. Diplômes supérieurs délivrés par les facultés
4. Diplômes supérieurs délivrés par les Grandes Écoles et les Instituts Supérieurs
5. Diplômes de techniciens et de cadres moyens
6. Diplômes de techniciens supérieurs
7. Diplômes de qualification professionnelle
8. Certificats en spécialisation professionnelle
9. Certificats en initiation professionnelle
10. Personnes n'ayant aucun diplôme, personnes non concernées

Le REM et le REC sont des instruments importants pour le CNC, car ils sont reconnus par les institutions du marché du travail, les acteurs de la formation professionnelle et la confédération des employeurs (CGEM). Au cours de la période 2006-2018, le Maroc a développé les REM / REC pour 18 secteurs, soit un total de 716 REM

et 815 REC. Au moment de la rédaction du présent rapport (avril 2020), le site web du DFP contient l'ensemble des [REM / REC](#) pour neuf secteurs.

Le CNC est interconnecté avec le système d'assurance qualité de l'éducation. Les dimensions du CNC relatives à la qualité complètent et renforcent l'orientation du système d'assurance qualité de l'éducation et de la formation, qui au Maroc est organisé différemment selon les sous-systèmes. Voir le chapitre 7 pour plus de précisions.

5 Législation

5.1 Actes juridiques directement applicables au CNC et à sa mise en œuvre

Le contexte législatif et politique du CNC

La base législative et politique actuelle qui sous-tend l'élaboration du CNC et les mesures prospectives visant à le mettre en œuvre est constituée par la loi n° 51.17 (Éducation), les Stratégies et les Plans d'action récemment adoptés (tableau 7).

- Mesures et dispositions soutenant la mise en œuvre des Hautes Directives Royales présentées à la rentrée de la nouvelle année académique 2018-2019 sur la dimension « Promotion de l'emploi des jeunes »
- Loi-cadre sur l'éducation : [Loi Cadre n°51.17](#) (adoptée le 9 août 2019) sur le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique
- Stratégie de l'éducation : [Pour une École de l'Équité, de la Qualité et de la Promotion: Vision stratégique de la réforme 2015-2030](#)
- Stratégie de la formation professionnelle : [Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021](#)
- Plan d'action pour l'enseignement supérieur : Plan d'Action de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2017-2021).

Table 7 : Contexte politique du CNC

Texte / Source	Principales références au CNC
Mesures et dispositions soutenant la mise en œuvre des Hautes Directives Royales	Parmi les mesures présentées au début de l'année académique 2018-2019 sur la dimension « Promotion de l'emploi des jeunes », les suivantes sont considérées comme essentielles : <ul style="list-style-type: none"> - Créer et mettre en œuvre le CNC - Mettre en place un système intégré de validation des compétences acquises dans le cadre des expériences professionnelles.
Loi-cadre sur l'éducation, la formation et la recherche scientifique n°51-17	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le CNC</u> : mécanisme permettant de définir et de classifier les diplômes au niveau national, selon une échelle de référence de paramètres appliqués aux niveaux des acquis de l'éducation et de la formation, et reflétant les besoins du marché du travail et du développement de la société (article 2) - Mise en place d'un <u>CNC pour la certification et l'homologation des diplômes</u>, et comprenant notamment les modalités et les critères de classification des diplômes, la validation des acquis des activités professionnelles et artisanales. Ce cadre est conçu par une commission nationale autonome créée à cet effet, représentant les différents secteurs de l'éducation et de la formation, ainsi que les organisations professionnelles et sanctionnée par un acte juridique (article 35).
Vision stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030	Levier 12, point 80 : CNC [...] Mettre en place un système national de certification capable d'organiser et de classifier les certificats et diplômes, sur la base d'une grille de référence définie par les départements en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Un tel cadre permettra

<p>Pour une École de l'Équité, de la Qualité et de la Promotion : Vision stratégique de la réforme 2015-2030</p>	<p>la transparence et la clarté, mais aussi la comparabilité des diplômes sur la base d'un guide national de certification ; il améliorera les instruments d'évaluation des acquis de l'éducation et de la formation et renforcera leur crédibilité et leur efficacité. Le cadre garantira également la mobilité nationale et internationale des diplômes. [...]</p> <p>Levier 12, point 81 : Validation des acquis de l'expérience professionnelle</p> <p>[...] Mettre en place un système d'accréditation des compétences issues de l'expérience professionnelle au profit des personnes ayant de l'expérience pour leur permettre l'accès aux opportunités d'apprentissage tout au long de la vie [...]</p> <p>Levier 19, point 102 : Validation des acquis cognitifs et professionnels</p> <p>[...] Adopter un système unifié de validation des acquis cognitifs et professionnels des individus, supervisé par une instance nationale indépendante, dans laquelle sont représentés les différents départements de l'éducation, de la formation et des secteurs professionnels ; [...]</p>
<p>Stratégie nationale de formation professionnelle 2021</p>	<p>Cinquième axe stratégique : Valorisation les parcours professionnels par une meilleure articulation des composantes du système d'éducation et de formation</p> <p>5.6 : Cadre national des certifications</p> <p><i>[...] Le CNC est un instrument de classification des certificats et diplômes délivrés dans le pays, en référence à des niveaux cohérents de maîtrise des savoirs, savoir-faire et compétences, selon un ensemble de critères pertinents définis sur la base des acquis de l'apprentissage.</i></p> <p><i>Structuré en une grille de huit niveaux et six descripteurs, le CNC est un système de référence pour la qualité des certificats et diplômes professionnels délivrés au Maroc, reconnus par le marché du travail.</i></p> <p><i>Les certificats et diplômes classés dans le CNC sont inscrits dans un registre national (répertoire) des certifications, qui comprendra toutes les certifications publiques et privées à tous les niveaux d'éducation et de formation. [...]</i></p>
<p>Plan d'action pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (2017-2021)</p>	<p>Action 11. Poursuivre la réforme pédagogique :</p> <p>Mesure 11.10 : « Assurer, en partenariat avec tous les acteurs, la mise en place et l'opérationnalisation du CNC et les implications en termes de révision et de renouvellement des programmes et des cours ».</p>

5.2 Relation avec d'autres actes juridiques et réglementations connexes

- [Loi 01.00](#) sur l'enseignement supérieur
- Loi 12.00 sur l'apprentissage
- [Loi 13.00](#) sur le statut de la formation professionnelle privée
- [Loi 80-12](#) sur l'ANEAQ et [Loi 67-16](#) modifiant les dispositions de la loi N° 80-12
- [Loi 60-17](#) sur l'organisation de la formation continue des employés du secteur privé, de certaines catégories de personnel des établissements et entreprises publics et des autres travailleurs non-salariés exerçant des activités privées (publiée le 6 octobre 2018).

La loi sur la formation professionnelle est actuellement en cours d'élaboration. Elle devrait jouer un rôle important dans l'amélioration de la cohérence et de la perméabilité de l'écosystème des certifications professionnelles.

6 Systèmes et organisation : gouvernance, institutions, acteurs

En 2017, le nouveau gouvernement a regroupé tous les sous-systèmes – l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur - sous la responsabilité d'un seul ministre. Le mandat transversal de ce ministère contribue à améliorer la cohérence entre les sous-secteurs de l'éducation, ce qui constitue une prémisse favorable pour le CNC.

6.1 Gouvernance, rôles, fonctions - politiques, coordination, mise en œuvre, suivi

La Commission permanente du CNC a été créée par décision ministérielle (MENFPESRS) 489/19 du 26 juillet 2019. La Commission permanente est l'organe opérationnel de la Commission nationale de pilotage du Cadre National de la Certification, laquelle fut créée par la circulaire du Chef du gouvernement Nr 10/2019 du 28 juin.

La Commission permanente a pour mandat de mettre en œuvre les fonctions du CNC et de préparer la création d'une future agence indépendante, telle que définie par la loi-cadre 51.17 sur l'éducation et par la vision stratégique de la réforme 2015-2030. Le noyau opérationnel de la commission est composé de sept membres permanents aux profils complémentaires et représentant les trois sous-systèmes - l'éducation nationale, formation professionnelle et l'enseignement supérieur et recherche scientifique.

La décision 489/19 définit la mission et les fonctions de la Commission Permanente comme suit :

Mission : Consolidation et lancement des opérations du CNC

- Asseoir une cohérence entre les composantes du système du CNC
- Contribuer à la préfiguration de l'instance nationale chargée du CNC, qui sera créée
- Participer à la mise en œuvre de la validation des compétences par l'expérience (VAE)

Attributions:

A. En termes de mise en œuvre du CNC

- Assurer la coordination entre les différents acteurs
- Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre du CNC.
- Renforcer les capacités des diverses parties prenantes

B. En termes d'opérationnalisation du CNC :

- Définir la démarche et la procédure de traitement des dossiers de demande de positionnement et d'enregistrement des certifications :
 - o Les conditions d'éligibilité de la demande et la composition du dossier
 - o La procédure de dépôt des dossiers de demande de positionnement de certification
- Enregistrement des certifications dans le répertoire des certifications
- Définir les normes de qualité, référence pour l'analyse des certifications en vue du positionnement et d'enregistrement
- Définir la configuration et les composantes du registre (répertoire) des certifications
- Standardisation des descriptions des certifications
- Proposer des modèles et de canevas à adopter
- Définir les termes de référence du système d'information du CNC, contenant entre autres, le répertoire des certifications, les processus en vigueur, les interactions entre les différentes parties prenantes et acteurs du CNC et le portail du CNC ;
- Veiller à l'institutionnalisation des différentes composantes du CNC.

C. En termes de réflexion et conseil :

- Soumettre au ministre toute proposition visant l'élaboration du mode de gouvernance et d'organisation du système de la Certification ;
- Définir le processus de qualité du CNC dont notamment les habilitations et le répertoire ;
- Étudier les projets de coopération internationale et de jumelage institutionnel ;
- Examiner les possibilités de référencement / rapprochement du CNC marocain aux nationaux et internationaux, et des méta-cadres multinationaux dont celui en vigueur au sein de l'Union Européenne (EQF - CEC)
- Contribuer aux préparatifs de préfiguration de l'instance nationale du CNC

- Contribuer à la proposition sur le système VAE (procédures, outils, system d'information, système d'évaluation et de validation des acquis).

Membres et organisation de la Commission permanente du CNC

- Secrétaire général intérimaire de la Commission : Secrétaire général pour la formation professionnelle

Tableau 8 : Membres de la Commission permanente du CNC (permanents et non permanents)

Institution	Fonction
Conseil supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique	
Ministère de l'Économie et des Finances	Chef de la Division de l'Enseignement, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Direction du Budget
Département de l'Éducation Nationale	Directeur des Curricula
	Chef de la Division de l'Enseignement Technique, et de l'Organisation des CPGE et du BTS, Direction des Curricula
Département de la Formation Professionnelle	Directrice de la Coordination Pédagogique et du Secteur Privé
	Chef de la Division des Programmes et de la Coordination Pédagogique
	Cadre Rattaché au Secrétariat Général
Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Directeur de l'Enseignement Supérieur et du Développement Pédagogique
	Chef de la Division de la Formation et de l'Orientation
Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique	Directeur de la Formation aux Métiers de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Numérique (Membre)
	Chef de Service de la formation dans les métiers de l'Industrie (Suppléante)
Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle	Directeur de l'Observatoire National du Marché du Travail
L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)	Directrice de la Formation par Intérim
L'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)	Directeur des Prestations
	Chef de la Division des Services aux Chercheurs de l'Emploi
L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme	Chef de Service des Outils Didactiques et Certifications
L'Agence nationale de l'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ)	Directeur de l'ANEAQ
La Conférence des Présidents des Universités du Maroc	Président de la Conférence
La Confédération Générales des Entreprises du Maroc	Directeur de l'Observatoire des Branches (OdB)
	Président de la Commission Nationale et Membre du Directoire de l'OdB

6.2 Principaux acteurs et parties prenantes : les conseils sectoriels, le monde du travail, les établissements d'enseignement et de formation

La composition de la nouvelle Commission permanente du CNC inclut des acteurs clés des institutions du marché du travail, des branches professionnelles et de la confédération des employeurs.

- ANAPEC : L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences est l'agence publique pour l'emploi. Elle met en œuvre et coordonne les politiques actives du marché du travail, y compris la formation. L'ANAPEC a un rôle clé dans la supervision des Répertoires Emploi-Métier (REM).
- [Observatoire du marché du travail](#) : Surveille et anticipe la dynamique du marché du travail et des compétences, évalue les politiques de l'emploi, analyse les offres d'emploi et la demande des employeurs en matière de compétences et de certifications.

- Confédération générale des entreprises du Maroc ([CGEM](#)) : Engagée dans le processus d'élaboration des CNC depuis plus d'une décennie, la Commission de formation de la CGEM a participé à des actions d'expérimentation de la méthodologie des CNC et à des projets de transparence des certifications.
- Observatoire des branches ([OdB](#)) : Créé en 2014 sous l'égide de la CGEM pour aider les branches professionnelles à faire face à la transformation rapide du contexte économique et technologique et notamment à analyser les mutations professionnelles et à produire les référentiels de compétences en matière de formation continue.
- ANEAQ : présentation détaillée au chapitre 7

L'ANEAQ, l'organisme autonome pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, dispose de capacités qui pourraient être déployées pour soutenir les futures fonctions de mise en œuvre du CNC.

7 Assurance de la qualité des certifications

7.1 Base juridique du cadre de l'AQ

Dans la recherche d'une meilleure qualité de l'éducation, la loi-cadre sur l'éducation n°51.17 prévoit une commission spéciale chargée de valider les programmes et les modules d'éducation et de formation (Commission nationale des programmes - article 28). Le projet de décret relatif à cette commission a été élaboré.

Dans l'enseignement supérieur

Le chapitre IV de la loi 01-00 a défini le modèle d'assurance qualité en introduisant une évaluation régulière du système portant sur son efficacité interne et externe. Cette évaluation du système est basée sur a) des audits et b) sur l'auto-évaluation des établissements d'enseignement supérieur. La loi exige la création d'institutions spécialisées autonomes pour effectuer les audits et l'évaluation.

Dans ce contexte, la loi a créé la Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur, investie de fonctions réglementaires et consultatives liées à la création d'établissements d'enseignement supérieur, à la définition de critères et de mécanismes de validation et d'accréditation des programmes.

En 2014, l'agence autonome d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANEAQ) a été créée.

L'enseignement supérieur dispose d'un cadre législatif et réglementaire substantiel en matière d'assurance de la qualité, indiqué ci-après.

Lois, décrets et décisions

- Loi 51.17 : Loi-cadre sur l'éducation, la formation et la recherche scientifique
- Loi 01-00 : Loi portant organisation du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. [Dahir N°1-00-199 du 19 Mai 2000, portant promulgation de la Loi N°01-00, portant organisation de l'enseignement supérieur \(articles 39-68\).](#)
- [Loi 80-12](#) du 31 juillet 2014 relative à l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- [La loi n°67-16 modifiant les dispositions de la loi n° 80-12 relative à l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.](#)
- [Décret pris pour l'application de la loi N°80-12 relative à l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.](#)
- [Décision conjointe fixant le barème des tarifs des prestations rendues par l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.](#)
- [Décret du référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité.](#)

Autres actes juridiques et réglementaires sur l'enseignement supérieur public et privé :

- [Enseignement Supérieur Public](#)
- [Enseignement Supérieur Privé](#)

Le cadre règlementaire de l'enseignement supérieur privé englobe les domaines de l'accréditation des programmes et de l'autorisation des universités et des établissements : <https://www.aneaq.ma/textes-juridiques/>

Accréditation des filières de formation

- [Arrêté N° 681-14 3.3.2014 Modif](#)
- [Arrêté N° 2054-10 du 16 juillet 2010](#)
- [Décret N°2-09-717 du 17 mars 2010](#)

Autorisation des établissements

- [Décret N°02.07.99 du 27 juin 2007 V.F](#)

Autorisation des universités et des facultés

- [Arrêté n° 232-11 du 25 janvier 2011 V.FR](#)
- [Décret N° 2-10-364 25.10.2010](#)
- [Décret N° 2-16-692 28.09.2016. Modif](#)

Reconnaissance par l'État

- [Arrêté 2047.15 du 12 juin 2015 V Arabe](#)
- [Arrêté du 12 août 2016 changeant l'arrêté du 12 juin 2015 V Ar](#)
- [Décret n°2.14.665 du 10 novembre 2014 V arabe](#)

Établissements liés par un accord de partenariat avec l'État :

- [Décret n° 2.15.183 du 25 juillet 2015;](#)
- [Décret n° 2.16.418 du 29 juin 2017.](#)

Enseignement professionnel

- [Loi 13.00](#) : Sur le statut de la formation professionnelle privée, définit les critères de *certification des programmes de formation* et d'*accréditation des établissements de formation privés*.

L'enseignement professionnel privé est régi par un cadre juridique considérable, qui régle les principaux aspects de l'assurance qualité. Ce cadre règlementaire est résumé dans la section 7.2 du présent rapport.

7.2 Portée du cadre d'assurance qualité

La mise en place du mécanisme spécifique d'assurance de la qualité du CNC est un objectif majeur de la Commission permanente du CNC. D'une part, le CNC a l'ambition de contribuer à la mise en confiance et à la crédibilité des certifications en vérifiant et en clarifiant la cohérence entre leurs résultats d'apprentissage et les niveaux et principes du CNC. D'autre part, les employeurs et les intervenants attendent du CNC qu'il renforce le lien entre les certifications et les besoins des employeurs et la demande de compétences - en tant que critère de qualité et condition préalable à l'inscription au CNC.

Ces dimensions complètent et renforcent le cadre d'assurance qualité (conceptuel, règlementaire et institutionnel) en place dans les sous-systèmes d'éducation et de formation.

Enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, l'introduction du principe de l'assurance qualité s'est appuyée sur les trois principales mesures prévues par la loi n° 01.00.

Le principe de l'évaluation des établissements est un levier de réforme et se caractérise par :

- Un caractère global, une régularité et approche ex-post
- Une auto-évaluation obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieur (publics et privés)
- Obligation de communiquer les résultats de l'évaluation aux organismes aux niveaux national et régional
- Obligation d'informer le public sur les résultats de l'évaluation
- Audits et évaluations par des institutions spécialisées et indépendantes.

Le site de l'ANEAQ s'ouvre sur la devise : « Évaluer pour évoluer ». L'ANEAQ a commencé ses activités en 2016, et en 2017 et 2018 a mené deux séries d'évaluation externe des programmes. Plus de 1 600 programmes d'établissements d'enseignement supérieur publics et privés ont été évalués, à savoir, a) en 2017 - 771 programmes d'établissements publics et 255 d'établissements privés, b) en 2018 - 293 et 323 programmes, respectivement. L'ANEAQ a en outre procédé à une évaluation de la progression et du suivi d'un échantillon de programmes qui avaient été accrédités en 2017 (157 programmes des 12 universités publiques). Pour plus de précisions sur l'évaluation, voir ANEAQ (2018), [Rapport d'évaluation et de suivi d'un échantillon de filières à accès régulé accréditées au titre de la session 2017](#).

L'ANEAQ a présenté un premier rapport d'auto-évaluation, point de départ de la première évaluation externe pilote de l'ANEAQ réalisée en novembre 2018 sous les auspices du projet HAQAA du partenariat Afrique-UE. Le [rapport de cette évaluation externe](#) a examiné la conformité de l'ANEAQ avec une sélection de normes des [Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité \(ASG-QA\)](#). Le rapport de cette mission est disponible sur le site de l'ANEAQ.

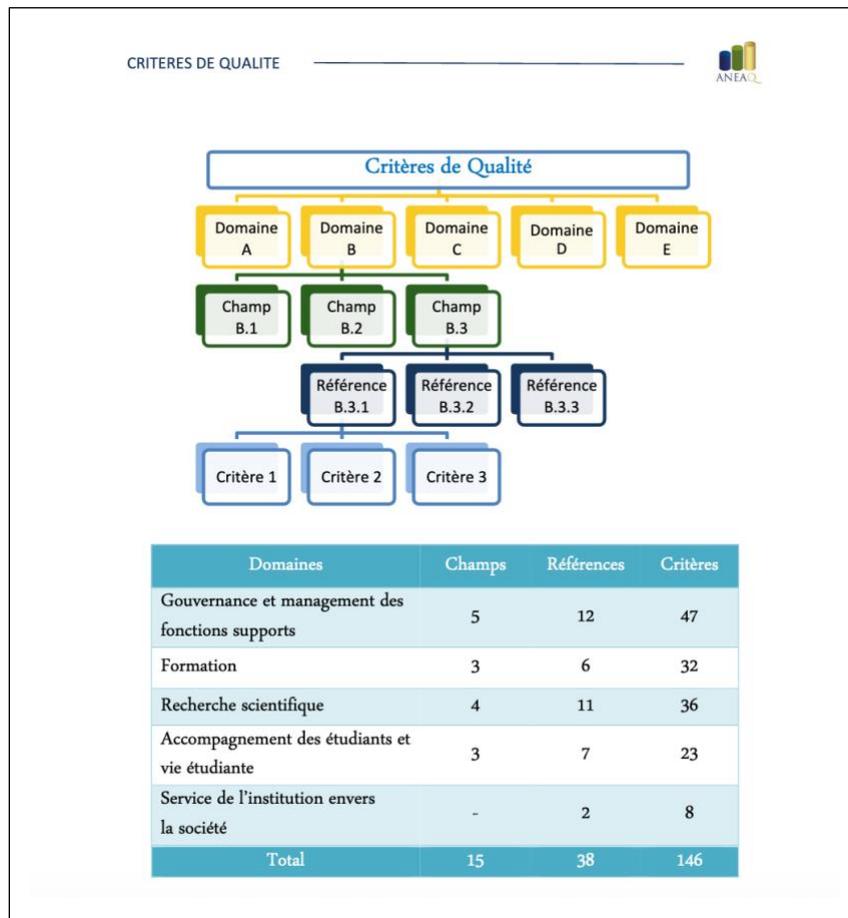
L'adoption par décret (11 juillet 2019) du [Référentiel national de l'évaluation et de l'assurance qualité](#), qui définit les domaines, les références et les critères appliqués à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, constitue une évolution fondamentale. Le référentiel définit les processus et les critères d'évaluation et d'assurance qualité :

- Assurance de la qualité : Processus et mécanismes permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et de convenir de méthodes d'amélioration continue des activités de l'institution.
- Évaluation : Un processus d'audit systématique pour mesurer la capacité de l'institution à répondre à des exigences spécifiques et à atteindre des objectifs précis en comparant le niveau de performance aux critères ou aux attentes de l'institution. Son objectif est de déterminer les forces et les faiblesses de l'institution, compte tenu du caractère public de la réponse et des rapports.
- Évaluation interne : Auto-évaluation menée par l'institution, formalisée dans un rapport appelé « rapport d'auto-évaluation », qui est adressé à un comité d'experts externes.
- Évaluation externe : Évaluation menée par des experts indépendants, externes à l'institution, qui n'ont aucun intérêt susceptible d'affecter leur jugement.
- Audit de qualité : Un processus périodique d'analyse de la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur ou de ses unités affiliées, par des pairs indépendants, visant à vérifier le respect des exigences de qualité et à proposer les changements nécessaires.

Les critères de qualité présentés dans le [Référentiel national de l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur](#), publié au bulletin officiel en janvier 2020, sont structurés en cinq domaines, et comptent 15 champs

d'activité et un total de 38 références et 146 critères. Les domaines portent sur la gouvernance et la gestion des fonctions de soutien, l'éducation et la formation, la recherche scientifique, le soutien aux étudiants et aux activités étudiantes et les services à la société.

Figure 4 : Critères de qualité - enseignement supérieur



Source : [Référentiel national de l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur](#)

Aujourd'hui, les procédures et la pratique de l'accréditation sont pleinement généralisées à tous les cycles, programmes et établissements d'enseignement supérieur. Le système d'accréditation est obligatoire pour les programmes menant aux diplômes nationaux des établissements d'enseignement supérieur publics et facultatif pour ceux des établissements d'enseignement supérieur privés. L'accréditation est accordée pour une durée limitée.

Enseignement professionnel

La formation professionnelle, sous la direction du DFP (MENFPESRS), s'est engagée à renforcer le système d'assurance qualité. Depuis 2014, un système exhaustif de suivi des performances est en cours d'élaboration, et le cadre d'assurance qualité en est une composante. La mise en œuvre pratique est en cours de réalisation et se concentre actuellement sur l'auto-évaluation des prestataires publics et privés de formation professionnelle.

Les autres éléments de l'assurance qualité dans l'enseignement professionnel comprennent a) la méthodologie de l'APC et b) les enquêtes régulières sur les résultats en matière d'emploi et de formation continue des diplômés (études de traçage des diplômés), dont la méthodologie et la couverture font actuellement l'objet d'une amélioration substantielle.

La portée de l'assurance qualité de la formation professionnelle privée englobe l'autorisation de création, la qualification des programmes et l'accréditation des établissements, et est réglementé comme suit :

- [Autorisation des établissements privés de formation professionnelle](#) : Étude de faisabilité, projet pédagogique, projet de formation, dossier administratif.
- [Qualification des programmes des établissements privés de formation professionnelle](#) : Assure le respect des normes et des conditions pédagogiques et de formation.
- [Accréditation des établissements privés de formation professionnelle](#) : Donne l'autorisation d'effectuer des examens et de délivrer des diplômes officiellement reconnus par l'État.
- [Contrôle des établissements privés de formation professionnelle](#) : Le département de l'enseignement professionnel (DFP) exerce les fonctions de contrôle pédagogique et administratif.

7.3 Les organismes d'assurance qualité et régulateurs dans la mise en œuvre du CNC

Enseignement supérieur

L'[ANEAQ](#), créée en 2014 par la [Loi 80-12 du 21 août 2014](#) est l'agence chargée de mettre en œuvre les processus d'assurance de la qualité des programmes et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans le domaine de la recherche scientifique.

Les [Conseils de coordination](#) établis par la Loi 01-00 jouent un rôle réglementaire et consultatif en matière d'assurance qualité.

- La Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur (CNCES) : Organe de régulation des établissements d'enseignement supérieur publics et privés.
- Le Conseil de coordination : réglementaire - émet des avis consultatifs sur les questions pédagogiques et organisationnelles de l'EENSNPU.
- La Commission de coordination de l'enseignement supérieur privé : Avis consultatif sur la création d'établissements, l'adoption de normes de qualité.

Enseignement professionnel

Le DEP (MENFPESRS) est chargé des fonctions d'autorisation, de certification des programmes, d'accréditation et de contrôle des établissements privés de formation professionnelle. Le DFP coordonne en outre la politique du sous-secteur et, à ce titre, prend des initiatives permettant d'améliorer les processus de qualité et les performances globales du sous-système.

7.4 Participation aux organismes internationaux

Le Maroc coopère avec des initiatives et des projets régionaux et transnationaux pertinents pour la consolidation du CNC et la comparaison avec d'autres cadres et systèmes de certification.

L'ANEAQ est membre du [Réseau arabe pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur \(ANQAHE\)](#), du [Réseau Francophone des Agences d'Assurance Qualité \(FrAQ-Sup\)](#) et participe activement à l'[Initiative HAQAA](#) Afrique-UE, notamment en pilotant l'ASG-QA.

La signature d'un [Statut avancé](#) de partenariat entre l'UE et le Maroc le 13 octobre 2008 a permis d'élargir les possibilités de coopération à plusieurs niveaux (dimension économique, financière, sociale et humaine), mettant l'accent sur le rapprochement du système d'enseignement supérieur marocain avec l'espace européen de l'enseignement supérieur et sur la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels. Le Statut avancé est l'un des éléments déclencheurs du développement du CNC au Maroc.

Le rapprochement avec le CEC est un objectif défini par le Statut avancé, et à moyen terme, le Maroc aspire à référencer son CEC au Cadre européen des certifications.

« Renforcer le processus de certification dans le domaine de l'enseignement, en vue d'assurer la qualité et la transparence de la certification. Ceci contribuera à la modernisation du système

d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises. À terme, cela permettra d'envisager un rapprochement avec le Cadre européen des Certifications. » (p.12).

La structure conceptuelle et technique du CNC marocain témoigne de l'ouverture du pays aux développements internationaux, notamment au CEC et au Cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, les plus hauts dirigeants du pays ont exprimé leur engagement à rejoindre les activités du processus de développement de l'ACQF et à y contribuer, ainsi qu'à soutenir les objectifs communs en matière de certifications sur le continent.

8 Mise en œuvre du CNC

Le nombre de programmes offerts menant à des certifications dans les sous-systèmes d'éducation et de formation peut être résumé comme suit :

- Brevet de technicien supérieur : 22 programmes
- Enseignement professionnel (public et privé) : 347 programmes, répartis sur quatre niveaux (2018-2019) - voir le tableau 3 et l'annexe 4 pour un bilan complet
- Établissements publics d'enseignement supérieur : 2 345 (2018-2019).

8.1 Inclusion des certifications dans le registre

Les différents sous-systèmes d'éducation et de formation ont développé des bases de données distinctes et des registres de certifications de format et d'objectifs différents. L'une des principales fonctions de la Commission permanente du CNC est de développer le nouveau répertoire complet des certifications comme instrument majeur du CNC.

Ce chapitre fait état des bases de données et des catalogues de certifications existants, car ils représentent un point de départ pour la structure conceptuelle et technique du futur répertoire du CNC. Par ailleurs, les listes, bases de données et catalogues identifiés par cette étude dressent un portrait de la situation actuelle en ce qui concerne la diversité dans la gestion et la structuration des certifications et dans les modes de diffusion pour les utilisateurs.

8.1.1 Bases de données et catalogues de certifications existants

Les programmes d'enseignement approuvés et les certifications correspondantes des principaux sous-systèmes - l'éducation nationale, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur - sont organisés en instruments distincts et séparés, à savoir a) des bases de données à usage interne des départements ministériels concernés, qui ne sont pas accessibles aux utilisateurs publics et b) des informations sur les cours, programmes et certifications publiées sur les sites web des différents sous-systèmes du MENFPESRS, et des établissements d'enseignement et de formation, tels que l'OFPPPT, les centres de formation et les établissements d'enseignement supérieur. Ces informations sur les programmes et les certifications sont généralement très concises. Le site de l'OFPPPT fait exception à la règle, car il fournit des précisions sur le profil, les principaux acquis d'apprentissage et l'organisation de chaque certification professionnelle.

Le [site web du ministère de l'Enseignement supérieur](#) (MENFPESRS) publie des informations sur les diplômes de tous les types d'établissements d'enseignement supérieur : publics, privés et établissements ne dépendant pas des universités. Le même site publie une [liste actualisée des programmes accrédités des établissements d'enseignement supérieur privés](#). Une liste détaillée similaire pour les établissements d'enseignement supérieur publics n'est cependant pas disponible sur le site.

Le ministère de l'Éducation nationale a créé un [Portail du BTS](#) (Brevet de technicien supérieur) distinct. Le portail contient des informations sur l'organisation de cette certification et ses programmes. [BTS - la liste des](#)

[programmes](#) indique, sans détailler les acquis de l'apprentissage et l'organisation, les 22 programmes dans deux secteurs (industriel ; commercial et services) menant au diplôme du BTS.

Tableau 8 : Programmes du BTS

Secteur industriel	Secteur du commerce et des services
Mouliste	Gestion administrative
Construction	Comptabilité et gestion
Production	Gestion des PME
Énergie	Gestion commerciale
Électromécanique et systèmes automatisés	Gestion du tourisme
Maintenance automobile	Ventes
Maintenance industrielle	Audiovisuel
Électrotechnique	Arts et industries graphiques
Plastiques et composites	
Conception de produits industriels	
Systèmes électroniques	
Développement de systèmes d'information	
Systèmes et réseaux informatiques	
Multimédia et conception de sites web	

Il existe 347 programmes dans les quatre niveaux du sous-système de la formation professionnelle. Le Département de la formation professionnelle du MENFPESRS (DFP) développe le nouveau système d'information et de la plateforme en ligne, qui systématisera les informations et les données pour le suivi des politiques et l'information des utilisateurs finaux. Un nouveau Répertoire en ligne de toutes les offres de formation professionnelle (filières, certifications) sera lancé en 2020. Au moment de la rédaction du présent document, le site web du DFP publie dans son *Espace Jeunesse* des informations sur les certifications disponibles : a) une [liste détaillée des programmes des prestataires publics](#), répartis par niveaux de certification et par région et b) une [liste des programmes des prestataires privés accrédités](#). Les informations sur le contenu et les acquis d'apprentissage de ces programmes et certifications ne sont pas publiées sur le site.

L'[Espace REM / REC](#) du même site du DFP contient la liste (partielle) du REM et du REC, qui représentent une base de référence pour les programmes du sous-système. Tous les REM / REC publiés contiennent le contenu complet (tâches, compétences) et peuvent être utilisés comme référence par tout intervenant. En date de janvier 2020, un total de 716 REM et 815 REC avaient été développés pour 18 secteurs. Le site web a publié les REM / REC pour neuf secteurs. Le nouveau registre en ligne de tous les REC REM, géré par l'ANAPEC, sera lancé en 2020.

L'[OFPPT](#) a développé une plateforme orientée vers l'utilisateur, donnant accès à des informations complètes et détaillées sur les programmes et les certifications existants en matière de formation professionnelle pour les deux types de certifications, à savoir a) les diplômes et b) les certificats de qualification. La section « *Trouvez une formation* » affiche le répertoire complet de tous les programmes et niveaux de certification - et fournit des informations concises sous forme standardisée sur le profil professionnel, les acquis d'apprentissage, l'organisation des cours, les professions et les prestataires de formation. Voir l'[exemple de certification « en secrétariat de bureau »](#), de niveau *Technicien Spécialisé*.

8.1.2 Développer et tester la méthodologie spécifique pour l'attribution de niveaux et l'enregistrement des certifications dans le CNC

Au cours de la période 2015-2016, les travaux techniques ont été renforcés pour préparer les instruments et les capacités indispensables au déploiement des fonctions du CNC, et ont accordé une attention particulière aux procédures transparentes d'enregistrement des certifications dans le CNC. Principales conclusions :

- Un inventaire exhaustif de toutes les certifications de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pertinentes pour deux secteurs : l'industrie automobile et la construction civile. Le résultat de cet inventaire est disponible sur demande (ETF, 2016b) et (ETF, 2016c).
- L'élaboration du « Guide pour l'analyse et le positionnement (nivellement) d'une certification dans le CNC » : Méthodologie et procédure pour la préparation et l'introduction des demandes de mise à niveau, avec des modèles et un workflow - pour les candidats et les analystes du CNC. Le guide est disponible sur demande (ETF 2016a).
- Un test pratique de la méthodologie sur un échantillon de quatre certifications de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel. Les rapports détaillés des tests sur ces quatre certifications sont disponibles sur demande (ETF, 2016b) et (ETF, 2016c).

Certifications analysées dans le cadre du test de la méthodologie de nivellement et d'inscription dans le CNC

Formation professionnelle

- **Maçon polyvalent, niveau de spécialisation.** Établissement : CFA Ain Aouda (Groupe Addoha)
- **Logistique de la production d'équipements pour l'industrie automobile,** niveau Technicien spécialisé. Établissement : IFMIA Casablanca

Enseignement supérieur

- **Ingénierie - Ingénieur Génie Mécanique.** Établissement : l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM Meknès),
- **Licence en Science et Technique en Génie Civil.** Établissement : Faculté des Sciences et Techniques de Tanger.

- L'élaboration de la proposition technique sur l'organisation fonctionnelle et le fonctionnement du Secrétaire permanent du CNC. Cette proposition organisationnelle est valide pour servir de référence de départ pour le développement du mode fonctionnel du groupe central de la nouvelle Commission permanente du CNC.

Ces développements de nature technique sont alignés avec la feuille de route pour le CNC (2016-2018), adoptée par le comité de pilotage. Plusieurs activités d'apprentissage entre les pairs d'institutions expérimentées en matière de CNC de l'UE ont permis aux membres du comité de pilotage du CNC de mieux appréhender l'organisation et la base conceptuelle et technique du positionnement et de l'enregistrement des certifications, le rôle spécifique du CNC dans l'écosystème de l'éducation et de la formation et les moteurs d'un partenariat réussi dans la gouvernance du CNC.

En 2019, le MENFPESRS a repris ses travaux sur le CNC, en créant la nouvelle Commission permanente du CNC. Pour plus de précisions : voir le chapitre 6 du présent rapport.

8.2 Financement

Le fonctionnement de la Commission permanente du CNC est assuré par le budget de l'État, notamment par la dotation budgétaire du MENFPESRS.

L'élaboration de mécanismes politiques, règlementaires, techniques et méthodologiques et d'outils pour le CNC nécessitera des ressources et des capacités supplémentaires, qui seront financées, au moins partiellement, par la coopération internationale. En 2020-2022, l'UE est l'un des partenaires qui s'est engagé

à soutenir la mise en œuvre du CNC au moyen de jumelages institutionnels et d'autres modalités de coopération.

8.3 Suivi, évaluation et développement

L'une des fonctions de la Commission permanente du CNC est la mise en place d'un système spécifique de suivi du CNC. Le suivi du CNC doit être mis en place dès le début, afin de recueillir des informations et des preuves de l'efficacité - le statut de la mise en œuvre, la satisfaction des acteurs, la distance par rapport aux étapes clés - et de préparer la base analytique pour évaluer les impacts plus larges à tous les niveaux (macro et micro).

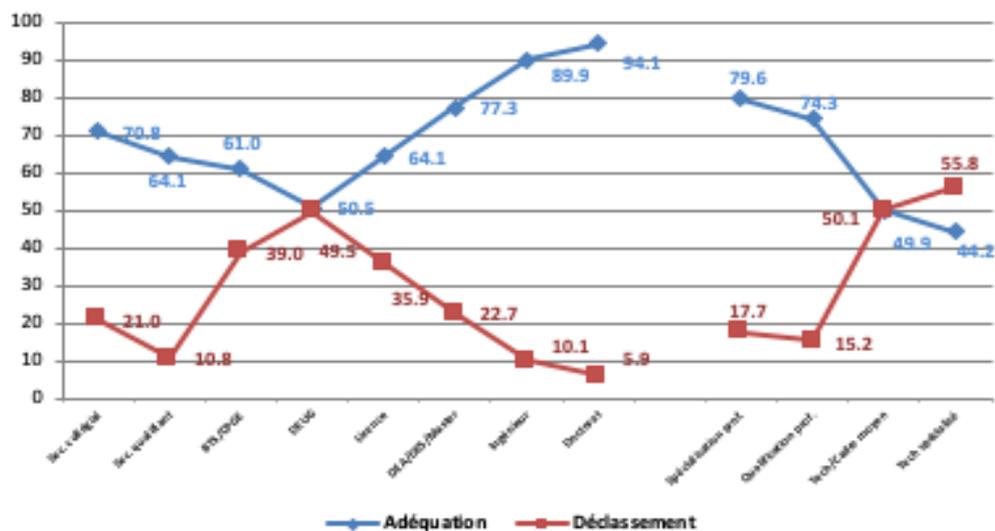
La fonction de suivi du CNC bénéficiera des données et analyses régulièrement produites par l'infrastructure nationale existante d'évaluation statistique et politique.

- *Le Conseil supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS):* Infrastructure analytique durable spécialisée dans l'analyse, la réflexion stratégique, le suivi et l'évaluation des politiques d'éducation et de formation. Elle est représentée au sein de la Commission permanente du CNC depuis 2019 et a participé activement à la période précédente de réflexion et de développement du CNC. En 2018-2019, le CSEFRS a publié d'importants [rapports d'évaluation](#) des réformes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.
- Le [Département de l'enseignement supérieur](#) publie régulièrement les données statistiques complètes, intitulées « [L'enseignement supérieur en chiffres 2018-2019](#) », qui contiennent un compte rendu détaillé des inscriptions et des résultats obtenus par filière / certifications et institution.
- Le Département de la formation professionnelle publie son annuaire, « [La Formation Professionnelle en Chiffres](#) », et produit régulièrement des études d'insertion des diplômés.

La relation entre certifications et emploi est analysée aussi par le Haut-Commissariat au Plan (NCP), organisme statistique national. Le HCP publie des données et des rapports analytiques d'intérêt pour la fonction de monitoring du CNC : un exemple est l'analyse du décalage entre l'éducation / certifications et l'insertion dans le marché de l'emploi ([HCP, 2018](#)). L'incidence élevée de surqualification, d'abord parmi les travailleurs ayant un diplôme de technicien supérieur et ceux ayant un diplôme de technicien, est un sujet de discussion politique de grande importance.

La figure 5 met en évidence le niveau d'adéquation et de surqualification selon les niveaux de certification de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Figure 5 : Décalage entre l'éducation et l'emploi de la population active (données 2014)



Source: [HCP \(2018a\)](#)

9 Validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel (VAE)

9.1 Relation entre la VAE et le CNC

La *Vision stratégique 2015-2013* prévoit le développement d'un système de validation des acquis de l'expérience (VAE), et précise la volonté suivante : « Adopter un système unifié de validation des acquis cognitifs et professionnels des individus, supervisé par un organisme national indépendant, où les différents départements de l'éducation et de la formation et les secteurs professionnels seront représentés » (levier 19, pg 70).

9.2 Stade de développement de la VAE

Le DFP, en partenariat avec les fédérations sectorielles et les ministères sectoriels, a réalisé plusieurs [projets de VAE](#) dans des secteurs à forte demande de main-d'œuvre qualifiée :

- 2008-2010 : Dans le secteur de la construction, 138 candidats ont obtenu des certifications pour 13 professions sectorielles, de trois niveaux du CNC (technicien spécialiste, technicien et qualification). 320 candidats et 62 entreprises y ont participé.
- 2011-2012 : Secteur textile / habillement, 19 candidats qualifiés.
- Suite au succès de ces projets, entre 2012 et 2016, le ministère a appuyé d'autres projets de VAE dans différentes régions, dans les secteurs de la construction (100 candidats), de l'hôtellerie (200 candidats) et de la transformation de la viande (400 candidats).

Le processus VAE est structuré en quatre phases :

1. Information et conseil des candidats : Sur la procédure de la VAE et ses exigences, l'examen préliminaire de l'expérience professionnelle en vue de la certification envisagée.
2. Recevabilité : Instruire le dossier de candidature et se prononcer sur l'admissibilité.
3. Suivi : Soutenir le candidat dans la préparation du dossier de description de l'expérience professionnelle et préparer le processus de certification.
4. Certification : Le jury décide de la validation des compétences issues de l'expérience professionnelle - sur la base de la norme de certification.

La Commission permanente du CNC est mandatée pour préparer les prémisses et la base juridico-réglementaire de la mise en place d'un système de VAE opérationnel. Cette activité sera renforcée dans le cadre du jumelage institutionnel de l'UE qui soutient le CNC, dont le lancement est prévu en automne 2020.

L'alphabetisation (ANCLA) offre la validation des acquis aux bénéficiaires dans six centres spécialisés.

10 Reconnaissance des certifications étrangères

L'équité et l'efficacité de la mobilité des apprenants et des travailleurs sont liées à la performance et à la transparence des systèmes et des procédures de reconnaissance des certifications et des périodes d'études à l'étranger.

La stratégie d'internationalisation du Maroc repose sur l'amélioration des relations et de la coopération avec les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et d'Afrique et sur le soutien des efforts communs visant à renforcer l'enseignement et la formation professionnels avec les pays africains.

Le Maroc a coopéré avec l'UE et avec l'Afrique subsaharienne en matière de mobilité internationale des étudiants. Un nombre croissant d'étudiants étrangers sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur marocains. Le Maroc est le premier pays d'Afrique francophone à accueillir des étudiants africains (plus de 75 % en provenance d'Afrique subsaharienne) et le deuxième au niveau mondial après l'Afrique du Sud.

Les étudiants marocains peuvent bénéficier d'un certain nombre d'opportunités de mobilité, financées à la fois par le gouvernement local et par des programmes internationaux, dont Erasmus+. Le nombre d'étudiants étrangers est en constante augmentation et la quasi-totalité d'entre eux bénéficient de bourses du gouvernement marocain. Une caractéristique essentielle du système d'enseignement supérieur est que la gratuité de l'enseignement est assurée à tous les étudiants, tant marocains qu'étrangers.

Des informations sur la [Reconnaissance des certifications étrangères au Maroc](#) sont disponibles pour les utilisateurs sur le site du MENESFPRS. [E-equivalence](#) est la nouvelle plateforme de reconnaissance en ligne, permettant des procédures dématérialisées et à distance.

Le MENFPEERS est chargé des processus de reconnaissance des diplômes, mais l'ANEAQ est désormais impliquée. Son rôle consiste à évaluer les dossiers des équivalences des diplômes. Selon les informations recueillies en septembre 2018, la majorité des candidats sont des étudiants marocains qui rentrent au pays et qui cherchent soit à faire reconnaître leurs périodes d'études à l'étranger pour poursuivre leurs études au Maroc, soit à obtenir un emploi dans le secteur public, ce qui nécessite des diplômes officiellement reconnus. L'introduction future de l'ECTS devrait permettre des processus et des pratiques de reconnaissance plus efficaces.

Le Maroc est l'un des quatre pays du sud de la Méditerranée participant au [projet MERIC-Net](#). Ce projet vise à revitaliser le réseau MERIC (Centres méditerranéens d'information sur la reconnaissance) dans le but de favoriser et d'accroître la reconnaissance des certifications dans la région méditerranéenne, et d'améliorer la qualité de la mobilité verticale et horizontale dans les systèmes d'enseignement supérieur des pays concernés. Les partenaires du projet ont l'intention d'améliorer les compétences et les qualifications des évaluateurs de diplômes en définissant des pratiques communes et en réalisant des outils communs entre les pays européens et sud-méditerranéens, les organismes nationaux et les établissements d'enseignement supérieur, en partant de l'expérience des établissements d'enseignement supérieur européens et des pratiques adoptées par les [centres ENIC-NARIC](#).

Un autre projet régional pertinent soutenu par l'UE a été achevé en février 2020, à savoir *La mobilité internationale du crédit : un nouveau défi pour la région méditerranéenne* (ICMED). Le [site web du projet](#) contient une vaste bibliothèque de résultats techniques et méthodologiques et de documents de synthèse sur les développements dans les pays participants (Algérie, Maroc, Tunisie). Le document de synthèse sur le Maroc souligne les enjeux de la mobilité internationale des crédits, en raison de la charge bureaucratique que représente la gestion des demandes de mobilité, de l'absence d'un système de crédit opérationnel dans tous les sous-systèmes d'éducation et de formation au Maroc, et de la situation générale de congestion des établissements publics d'enseignement supérieur marocains.

Le projet ICMED a identifié des exemples de bonnes pratiques dans la pratique de la mobilité internationale des crédits au Maroc :

- Un soutien exceptionnel fourni par les établissements d'enseignement supérieur avant, pendant et après l'expérience de mobilité, aux étudiants et aux enseignants, et ce malgré la disponibilité limitée du personnel.
- Le mécanisme de reconnaissance des périodes d'études à l'étranger est considéré comme généralement clair et rapide, sauf pour les doctorants.

- Le feedback enregistré sur vidéo de tout le personnel participant au programme de mobilité internationale, explorant les enseignements tirés de l'expérience. Cela s'est avéré utile à des fins de diffusion et de promotion.

11 Conclusions et projets futurs

Les éléments fondamentaux pour commencer l'opérationnalisation du CNC sont en place, à savoir : a) une politique de soutien et une base juridique, ainsi qu'une stratégie de réforme qui reconnaît le rôle du CNC dans l'éducation formelle et la validation des compétences issues de l'expérience et de l'apprentissage non formel ; b) une gouvernance établie pour la période initiale ouvrant la voie à la création d'une agence indépendante des certifications ; c) un cadre réglementaire et méthodologique soutenant le développement, l'adoption et le renouvellement des certifications dans tous les sous-systèmes d'éducation et de formation ; d) un système d'assurance qualité établi dans l'enseignement supérieur et un système en cours de développement dans l'enseignement professionnel ; et e) des branches professionnelles et des organisations d'employeurs engagées en faveur de bonnes certifications et d'un cadre transparent des certifications.

Les prochaines étapes seront nécessairement interconnectées à l'effort de reprise lié à la pandémie de Covid-19, et de ce fait la feuille de route du CNC planifiée en 2017 pour deux ans sera ajustée. La Commission permanente du CNC a un programme ambitieux de tâches et d'attributions - une mise en œuvre efficace dans le cadre d'une feuille de route nécessitera des capacités et des ressources (humaines, techniques) pour rendre opérationnel le dispositif actuel. La coopération technique destinée à soutenir l'opérationnalisation du CNC est garantie par le partenariat avec l'UE.

Les enseignements tirés de la décennie de dialogue et de construction du dispositif technique et institutionnel du CNC sont précieux pour guider la Commission permanente dans la nouvelle phase. Les enseignements portent sur la flexibilité, la vision commune, l'analyse, le partenariat et l'action pour des résultats rapides et durables. En d'autres termes, la nécessité de prendre en compte les nouveaux moteurs et l'innovation ; une compréhension commune des objectifs et de la valeur ajoutée que représente le CNC ; l'implication des acteurs engagés du monde du travail et des branches professionnelles ; des délimitations saines et acceptées des responsabilités des sous-systèmes concernant leurs certifications et l'assurance de la qualité face aux nouvelles prérogatives et à la nouvelle sphère d'action de l'institution du CNC ; un démarrage et un examen éventuel de solutions à effet rapide (et non de solutions miracles) qui démontrent la valeur ajoutée du CNC, en tant que nouvelle composante de l'écosystème des certifications et de l'apprentissage.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, le monde est secoué par une pandémie mondiale (Covid-19). L'éducation et la formation ont été durement touchées, et dans certaines régions et certains contextes sociaux, elles ont été complètement déstabilisées. Elles n'ont cependant pas été stoppées, car des solutions sont en cours d'élaboration et de déploiement. Différentes approches de l'enseignement à distance ont été testées, les plateformes en ligne ont été généralisées et les anciennes pratiques (School-TV) ont été réorganisées et réinventées. Le Maroc a rapidement pris des mesures pour assurer la continuité de l'éducation et de la formation pendant la période de confinement du Covid-19. À titre d'illustration, dans le sous-système de la formation professionnelle, depuis la mi-mars 2020, l'OFPPT a préparé et mis à disposition des cours en ligne, y compris des vidéos pour les cours pratiques sur [YouTube](#). Tous les niveaux et types de formation de l'OFPPT sont accessibles pour [l'apprentissage en ligne](#) au moyen d'une application et tous les matériels pédagogiques seront rassemblés sur une plateforme commune.

12 Sources

12.1 Sources politiques et législatives

- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion, Vision Stratégique de la Reforme 2015-2030. À l'adresse : https://www.men.gov.ma/Fr/Documents/Vision_strateg_CSEF16004fr.pdf
- Décret n° 2.18.65 du 26 janvier 2018 relatif aux attributions du ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Loi N 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur. À l'adresse : https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/ETABLISSEMENT-SUP/Dahir_n-1-00-199_du19mai2000.pdf
- Loi 12.00 : sur l'apprentissage
- [Loi 13.00](#) : sur le statut de la formation professionnelle privée
- [Loi 60-17](#) : relative à l'organisation de la formation continue des employés du secteur privé, de certaines catégories de personnel des établissements et entreprises publics et des autres travailleurs non-salariés exerçant des activités privées (publiée le 06/10/2018)
- Loi-cadre N°51.17 relative au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique. Dahir N 1.19.113 hijja 1440 (4 août 2019) portant promulgation de la loi-cadre. À l'adresse : <http://www.chambredesrepresentants.ma/fr/%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B5%D9%88%D8%B5-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D9%8A%D8%A9/projet-de-loi-cadre-ndeg5117-relatif-au-systeme-de-leducation-de-lenseignement-de>
- Loi 105.12 relative au Conseil Supérieur de l'Éducation de la Formation et de la Recherche Scientifique. À l'adresse : <http://www.csefrs.ma/wp-content/uploads/2017/10/CSE-DAHIR-FR-WEB.pdf>
- Plan exécutif du gouvernement pour la période 2017-2021. À l'adresse : <http://www.cg.gov.ma/fr/DOCs/pg2017.pdf>
- Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 : La formation partout, pour tous et tout au long de la vie. À l'adresse : <http://www.dfp.gov.ma/images/pdfdocs/2016/Stratégie%20Formation%20FR.pdf>
- MENFPESRS, L'Enseignement Supérieur en Chiffres 2018-2019. À l'adresse : https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/STATISTIQUES/5341/brochure_2018-2019.pdf
- MENFPESRS Département de la Formation Professionnelle, La Formation Professionnelle en Chiffres 2018-2019. À l'adresse : http://dfp.gov.ma/images/stories/Publications_2019/FpenChiffre20182019.pdf

12.2 Sources méthodologiques

- Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANEAQ, 2020), Critères de Qualité – Référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. À l'adresse : https://www.aneaq.ma/wp-content/uploads/2020/02/Re%cc%81fe%cc%81rentiel_ANEAQ_Fr_2020.pdf
- European Training Fondation, (ETF, 2016a), Cadre National des Certifications - Guide relatif à l'analyse et au positionnement d'une certification. Non publié.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Département de la Formation Professionnelle (2015), Cadre Méthodologique d'Élaboration de Programme APC

- Présentation générale, 2015. À l'adresse : http://www.reapcmaroc.com/pages/pub/doc/1-CM-Presentation_generale.pdf
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Département de la Formation Professionnelle, Répertoire Emploi-Métiers, Référentiel Emploi-Compétences du Secteur Aéronautique. À l'adresse : <http://dfp.gov.ma/images/pdfdocs/2016/REM-REC/Classeur%20des%20REM-REC%20du%20secteur%20A%C3%A9ronautique.pdf>

12.3 Analyses et rapports

- AFDB (2020), African Economic Outlook 2020. À l'adresse : <https://www.afdb.org/en/knowledge/publications/african-economic-outlook>
- Andersen S.W, Koumare A. K., Rapport d'une visite conduite externe de l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Maroc, 2018. https://www.aneaq.ma/wp-content/uploads/2019/09/ANEAQ-RAPPORT_HAQAA_VF.pdf
- Conseil Supérieur de l'Éducation de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS, 2018), L'enseignement supérieur au Maroc, Efficacité, efficience et défis du système Universitaire a accès ouvert, 2018. À l'adresse : <https://www.csefrs.ma/wp-content/uploads/2018/10/Rapport-Enseignement-sup-rieur-Fr-03-10.pdf>
- Conseil Supérieur de l'Éducation de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS, 2019 a), Formation professionnelle initiale – Clés pour la refondation, Rapport Nr 4/2019, mars 2019. À l'adresse : <https://www.csefrs.ma/publications/formation-professionnelle-initiale-cles-pour-la-refondation/?lang=fr>
- Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS 2019 b), Réforme de l'enseignement supérieur – perspectives stratégiques, Rapport Nr 5/2019, juin 2019. À l'adresse : <https://www.csefrs.ma/wp-content/uploads/2019/07/enseignement-supérieur-fr.pdf>
- European Training Foundation (ETF, 2016b), Teste de positionnement dans le Cadre National des Certifications Marocain des Diplômes Ingénieur (DI) en génie mécanique de l'ENSAM de Meknès, Licence en Science et Technique (LST) en génie civil de la FST de Tanger - Enseignement Supérieur. Non publié
- European Training Foundation (ETF, 2016c), Teste d'analyse et de positionnement de deux certifications de la formation professionnelle dans le Cadre National des Certifications Marocain. Non publié.
- European Training Foundation (ETF, 2019), Education Training and Employment Developments 2018. À l'adresse : https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2019-09/morocco_2018_en.pdf
- European Training Foundation (ETF, 2019b), Key indicators on education, skills and employment. À l'adresse : https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2019-12/kiese_2019.pdf
- Haut-Commissariat au Plan (2018a), L'adéquation entre formation et emploi au Maroc. Note de Synthèse. À l'adresse : <https://www.hcp.ma/downloads/>
- Haut-Commissariat au Plan (2018b), L'adéquation entre formation et emploi au Maroc. Rapport Complet. À l'adresse : <https://www.hcp.ma/downloads/>
- Haut-Commissariat au Plan (2019), Principaux indicateurs du marché de travail relatifs à l'activité, à l'emploi et au chômage au titre du quatrième trimestre 2019. À l'adresse : <https://www.hcp.ma/downloads/>
- ICMED (2020), Policy Brief – Morocco. À l'adresse : <https://www.icmedproject.eu/project-outputs/>
- MERIC-Net (2019, Moroccan Educational System, national report, September 2019. À l'adresse : http://www.meric-net.eu/files/fileusers/National_Report_MERIC-Net_Morocco_EN.pdf

- OECD, PISA – Results from PISA 2018 Country Note Morocco. À l'adresse : https://www.oecd.org/pisa/publications/PISA2018_CN_MAR.pdf
- UNESCO (2012), Données mondiales de l'éducation, 7^e édition, 2010/11, Version révisée, avril 2012. À l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000216443>

13 Annexes

- Annexe 1 : Niveaux et descripteurs du CNC
- Annexe 2 : Utilisation des acquis de l'apprentissage dans les certifications existantes – exemple de l'enseignement supérieur
- Annexe 3 : Liste actualisée des REM / REC (Janvier 2020)
- Annexe 4 : Enseignement professionnel : programmes (qualifications) par secteurs et niveaux de certification
- Annexe 5 : Indicateurs du marché du travail (2017-2018)
- Annexe 6 : Progression de la formation professionnelle et ses liens avec l'éducation nationale
- Annexe 7 : Liste des organisations interviewées pour l'élaboration de ce rapport

13.1 Annexe 1 : Niveaux et descripteurs du CNC

CNC Maroc - niveaux et leurs descripteurs

Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
1 Mi- primaire + CFP (certificat de formation professionnelle)	Connaissances de base (découverte des notions, déchiffrage de l'oral et des illustrations...).	Réaliser des tâches simples et répétitives.	Appliquer des consignes liées à un domaine ou un champ d'activités limité.	Exécuter des tâches sous supervision et sans marge de manœuvre.	S'insérer dans un environnement d'apprentissage ou de travail et s'adapter à des changements de tâches de base.	Communiquer sous des formes élémentaires (verbales, iconiques...), dans sa langue maternelle et dans la langue d'étude. Écouter attentivement. Comprendre les instructions simples et détaillées.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
2 Primary +S (Spécialisation)	Connaissances élémentaires (découverte des notions, techniques de base appliquées à l'environnement naturel, social et culturel).	Réaliser une séquence de tâches en mobilisant des techniques de base.	Appliquer des techniques de base de façon répétitive.	Exécuter des tâches sous supervision avec marge de manœuvre limitée.	S'adapter aux changements des modes opératoires et des conditions environnementales liées à des contextes d'apprentissage ou de travail.	Communiquer sous des formes basiques verbales et non verbales, dans la langue d'étude ou en utilisant éventuellement un langage professionnel. Communiquer sous des formes élémentaires de discours dans une langue étrangère. Écoute active de base. Comprendre les instructions.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
3 CE9 – Q (Qualification)	Connaissances générales pluridisciplinaires couvrant des principes, processus et concepts.	Exécuter des tâches variées en organisant leur enchaînement et en utilisant des techniques de base.	Appliquer des procédures prescrites en mobilisant des habiletés cognitives et pratiques.	Travailler en autonomie partielle en prenant la responsabilité de certaines actions et de leurs résultats. Choisir, sous encadrement, son parcours d'étude et/ou professionnel. Rendre compte selon des formats standardisés.	Adopter des comportements appropriés au travail en équipe, aux changements d'environnement et à des situations d'interaction dans des contextes d'apprentissage ou de travail.	Utiliser aisément les différents types de discours d'usage dans la langue d'étude et de travail. Communiquer sous des formes de discours approprié au contexte dans une langue étrangère. Communiquer de manière adéquate en utilisant les moyens électroniques.

Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
4 (Bac-T- Baccalaur éat Technolo gique)	Connaissances pluridisciplinaires théoriques et pratiques liées à un domaine d'application	Effectuer des tâches spécifiques impliquant éventuellement des choix personnels. Appliquer des techniques liées à l'organisation et la gestion opérationnelle d'une activité.	Réaliser les activités en sélectionnant des procédures adaptées et en mobilisant des ressources humaines et/ou matérielles appropriées.	Réaliser les tâches avec un degré d'autonomie et de responsabilité dans la limite des consignes d'ordre général. S'assurer de la bonne exécution du travail. Encadrer une équipe S'informer et choisir son parcours d'étude et/ou professionnel. Rendre compte selon des formes appropriés à la situation.	Adopter des comportements appropriés au changement organisationnel techniques ou technologiques dans des contextes d'apprentissage ou de travail.	Écoute active. Maîtriser différents types de discours d'usage dans la langue d'étude et de travail et dans une première langue étrangère ; Communiquer sous des formes de discours approprié au contexte dans une seconde langue étrangère. Maîtriser l'utilisation des moyens électroniques dans l'échange (pratique et contenu) Animer des réunions. Écoute active.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
5	Connaissances théoriques et pratiques spécialisées.	Exploiter et appliquer ses connaissances dans un secteur d'activité. Planifier, organiser, conduire et évaluer une activité. Participer à des travaux de recherche encadrés.	Identifier et utiliser des données, sélectionner et/ou adapter de méthodes et outils pour formuler des réponses à des situations-problèmes bien définies et liées à son activité.	Exercer la responsabilité de la bonne exécution (délais, moyens, résultats) de son activité avec une certaine autonomie. Veiller à la mise en œuvre des procédures et participer à leur amélioration. Faire preuve d'initiative. Diriger et animer une équipe selon les consignes de sa hiérarchie. Identifier ses propres besoins en formation et choisir son parcours d'étude et/ou professionnel avec une certaine autonomie.	Intervenir dans un contexte évolutif soumis à des facteurs internes et externes qui peuvent engendrer des changements personnels et/ou professionnels ou de formation plus ou moins importants.	Communiquer à l'oral et à l'écrit de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés, avec un niveau adéquat de langue. Communiquer sous des formes appropriées dans une seconde langue étrangère. Utiliser les systèmes d'information et de communication. Conduire et animer des réunions.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication

6	Savoirs approfondis théoriques et appliqués de haut niveau, liés à un domaine d'étude ou de travail et domaines connexes.	Exploiter et utiliser les connaissances et compétences dans le cadre d'une activité de formation ou d'emploi (liée au domaine d'étude et domaines connexes). Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes. Maîtriser les technologies l'information et de communications. Contribuer à des travaux de recherche encadrés.	Analyser, synthétiser et exploiter des informations de différentes sources. Développer les arguments et maîtriser les méthodes, les techniques et les outils pour résoudre des problèmes liés à son champ d'activité.	Planifier, diriger, organiser et évaluer l'atteinte des résultats prédéfinis. Superviser et coordonner le travail de plusieurs équipes. Identifier ses propres besoins en formation et choisir son parcours d'étude et/ou professionnel.	S'adapter aux changements stratégiques. Suggérer, innover et intégrer les changements opérés dans l'entreprise et les mettre en œuvre. Assumer des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles.	Partager des informations et des idées avec des spécialistes et des non spécialistes, de façon claire et détaillée, en donnant des avis argumentés, avec un bon niveau dans plusieurs langues.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
7	Savoirs théoriques et appliqués Hautement spécialisés à l'interface de plusieurs champs d'activités.	Élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre des orientations stratégiques dans un cadre professionnel et/ou de recherche. Maîtriser des outils méthodologiques et des démarches critiques. Développer ou mettre en œuvre des idées de manière originale, le plus souvent dans un cadre professionnel et/ou de recherche.	Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles. Résoudre les problèmes et développer des solutions innovantes en analysant des informations tirées de diverses sources.	Contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles pour améliorer les performances stratégiques de la structure. Traduire les orientations stratégiques en plans d'action et s'assurer de leur réalisation. Motiver et fédérer les équipes. Disposer de capacités d'auto-formation pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.	S'adapter aux changements des stratégies et mettre rapidement en œuvre les mesures à même de conduire ces changements. Développer des solutions innovantes et adaptées à des problèmes ou changements imprévisibles ou nouveaux. Mobiliser les équipes autour des projets de changement.	S'exprimer couramment et de façon bien structurée sur des thèmes professionnels et académiques, avec un niveau adéquat dans plusieurs langues. Élaborer des rapports détaillés.
Niveau	Savoirs	Savoir-faire	Complexité	Autonomie/ Responsabilité	Adaptabilité	Communication
8	Savoirs théoriques et/ou appliqués comportant une maîtrise d'outils méthodologiques, hautement spécialisés et à la	Concevoir, mettre en œuvre et adapter un processus important de recherche scientifique.	Réaliser des recherches/dé marches originales qui étendent les frontières de la connaissance en développant	Contribuer à la société du savoir et de la connaissance. Traduire la politique globale de développement en stratégie.	Trouver des solutions, des alternatives et/ou des démarches innovantes et adaptées à des problèmes ou changements	Capacité à communiquer avec les pairs, la communauté universitaire et avec la société en général dans leurs domaines d'expertise avec un

	<p>pointe du champ de la connaissance, dans un champ d'activité ou à l'interface de plusieurs champs.</p>	<p>Élaborer un plan de développement stratégique.</p> <p>Manager une structure.</p>	<p>un ensemble substantiel de travaux.</p> <p>Anticiper les évolutions et les traduire en programmes recherche et développement .</p>	<p>Analyse critique, évaluation et synthèse d'idées nouvelles et complexes.</p> <p>Prendre les décisions nécessaires sur la base des résultats attendus /obtenus.</p>	<p>imprévisibles ou nouveaux.</p>	<p>très bon niveau dans plusieurs langues.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------------------

13.2 Annexe 2 - Utilisation des acquis de l'apprentissage dans les certifications existantes - exemple de l'enseignement supérieur

Résultats d'apprentissage d'une certification existante de l'enseignement supérieur - résultats du test du Guide sur le nivellement et l'enregistrement des certifications proposé (ETF, 2016b)

Certification testée : Ingénieur diplômé (DI) en génie mécanique de l'ENSAM à Meknès.

Le test a permis de vérifier dans quelle mesure les acquis de l'apprentissage formulés dans la documentation du programme sont cohérents avec les descripteurs du niveau du CNC correspondant. Des exemples tirés des sections pertinentes de la documentation du programme sont donnés pour chacune des six catégories de descripteurs de niveau du CNC. L'une des conclusions de l'analyse est qu'il existe un niveau différencié de correspondance entre les formulations des acquis de l'apprentissage et les descripteurs - les catégories « communication » et « adaptabilité » sont moins clairement représentées que les catégories « savoirs » et « savoir-faire ».

D.1. Résultats d'apprentissage¹

D.1.1. Confrontation entre les contenus des documents de référence utilisés pour l'analyse (exemple, les savoirs, savoir-faire, communication, autonomie/responsabilité, complexité, adaptation)) avec les sous descripteurs de la grille nationale CNC

D.1.1.1 Savoir

« Savoirs théoriques et appliqués hautement spécialisés à l'interface de plusieurs champs d'activités. »

Exemple 1 : Compétences à acquérir (page 9) :

Le cycle général est commun à tous les élèves-ingénieurs et leur permet de maîtriser les **savoirs** nécessaires dans leur formation et également dans leur vie professionnelle future. La formation durant le cycle général s'articule autour des **principaux savoirs suivants** :

Les **modèles scientifiques** (sciences de l'ingénieur: mathématiques, informatique, mécanique, énergétique, matériaux, électronique, automatique...) indispensables pour analyser et résoudre de manière rationnelle les problèmes industriels;

Les **modèles technologiques** (construction mécanique, fabrication mécanique, bureaux d'étude...) qui développent les concepts de fonction, de qualité et de l'analyse de la valeur;

Les **aspects organisationnels** (organisation et gestion des entreprises, management de projets, management et stratégie...) qui développent chez l'élève-ingénieur des qualités de stratégie et de manager;

Les **outils de communication, d'informatique de communication et de culture de l'entreprise.**

Exemple 2 : Organisation par module (pages 13 à 17) :

Liste des modules : Mécanique des Milieux Déformables, Méthodes Numériques et Aide à la Décision, Eléments et Architectures des Machines, Industrialisation des procédés de fabrication, Transmissions Mécaniques, Transferts Thermiques...

D.1.1.2 Savoir faire

« Élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre des orientations stratégiques dans un cadre professionnel et/ou de recherche. »

Exemple 1 : Compétences à acquérir (page 8) :

Préparer l'élève-ingénieur à acquérir les bases nécessaires pour appréhender un problème, le **formuler en prenant des hypothèses** correctes et analyser les solutions possibles

Exemple 2 : Objectifs du module (page 31) :

Être capable **d'analyser et de faire des hypothèses** simplificatrices pour dimensionner des composants mécaniques d'un système (hypothèses des matériaux à comportement linéaire et petites perturbations).

¹Pour vous faciliter la description, prière de vous référer au glossaire en annexe

« Maîtriser des outils méthodologiques et des démarches critiques. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 36) :

L'objectif est essentiellement pratique : fournir aux élèves ingénieurs **plusieurs méthodes numériques** sans présenter le détail de démonstrations mathématiques parfois complexes de ces méthodes, le choix d'utilisation d'une méthode pour un problème donné étant conditionné par la simplicité et la précision.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 53) :

On vise par ce module à donner à l'élève ingénieur **les outils et les connaissances nécessaires pour vérifier la résistance de la structure et de prédire ses déformations.**

« Développer ou mettre en œuvre des idées de manière originale, le plus souvent dans un cadre professionnel et/ou de recherche. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 45) :

L'étudiant devrait, en outre, être capable de :

- Modéliser et identifier un système classique (1er et 2nd ordre)
- Analyser un système suivant les critères de performance.
- **Prévoir les réponses temporelles et harmoniques d'un système** modélisé par sa fonction de transfert
- **Faire la synthèse des correcteurs pour améliorer les performances** en vue de répondre à un cahier des charges.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 57) :

Les objectifs de ce module sur la mise en œuvre des procédés de fabrication sont de **permettre aux étudiants d'implémenter (industrialiser) en fonction d'un cahier de charge** de fabrication le procédé de moulage ou de formage adéquat. L'étudiant devra être **capable de mettre en œuvre ce procédé en allant dans les détails techniques relatifs aux particularités de chaque procédé en fonction des contraintes du CDC** (série, matériau, géométrie...). Il doit aussi maîtriser les aspects liés aux interactions procédé-matériaux.

« Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 66) :

Résoudre les problèmes techniques liés aux différentes méthodes de programmation (manuelle, FAO intégrée sur CNC, CFAO), et à l'usinage de **pièces complexes** aux centres d'usinage à commande numérique.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 162) :

Permettre à l'élève-ingénieur d'être capable de capitaliser et de mettre en œuvre son background dans le domaine de la modélisation & des outils d'aide à la prise de décision dans un **environnement de plus en plus complexe, voire incertain.**

« Résoudre les problèmes et développer des solutions innovantes en analysant des informations tirées »

Exemple 1 : Compétences à acquérir (page 9) :

La formation durant le cycle général s'articule autour des principaux savoirs suivants :

Les modèles scientifiques (sciences de l'ingénieur: mathématiques, informatique, mécanique, énergétique, matériaux, électronique, automatique...) indispensables pour **analyser et résoudre de manière rationnelle les problèmes industriels.**

Exemple 2 : Modalités d'organisation des activités pratiques (page 155) :

Etude d'intégration d'une transmission hydraulique (ou éventuellement pneumatiques) dans la conception d'un système mécanique en partant d'un cahier des charges.

D.1.1.4 Autonomie / Responsabilité

« Contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles pour améliorer les performances stratégiques de la structure. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 76) :

Exploiter les connaissances acquises pour l'étude et la réalisation de systèmes dans les différents champs d'application de l'électrotechnique.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 140) :

Organisation des systèmes de production. Ce qui suppose une **démarche d'intégration** selon différents points de vue et l'utilisation d'outils et de méthodes pour la conception et l'exploitation des systèmes de production.

« Traduire les orientations stratégiques en plans d'action et s'assurer de leur réalisation. »

Exemple 1 : Description du contenu du module (page 158) :

Démarche de l'**analyse stratégique** :

- Les options stratégiques.
- La croissance de l'entreprise.
- La **mise en œuvre de la stratégie**.

Exemple 2 : Modalités d'organisation des activités pratiques (page 159) :

Réaliser un diagnostic stratégique au niveau d'une organisation et mettre en œuvre le plan d'action.

« Motiver et fédérer les équipes. »

Exemple 1 : Compétences à acquérir (page 8) :

Il se caractérise de plus par son aptitude au **travail en équipe, ses qualités humaines, son sens de responsabilité et son esprit solidaire**.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 61) :

Permettre aux apprenants d'acquérir et de maîtriser les méthodes et outils pour améliorer, **gérer le fonctionnement de groupes de travail**

« Disposer de capacités d'auto-formation pour s'inscrire dans une Démarche d'amélioration »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 61) :

L'apprenant devient un acteur social qui **gère son apprentissage** et choisi son projet en fonction d'un objectif précis

Exemple 2 : Objectifs du module (page 166) :

Identifier les **connaissances et compétences requises**, la formation à suivre pour l'exercice du métier envisagé.

D.1.1.5 Adaptabilité

« S'adapter aux changements des stratégies et mettre rapidement en œuvre les mesures à même de conduire ces changements. »

Exemple 1 : Objectifs de la formation (page 8)

L'**Adaptation à des situations nouvelles** et à un milieu professionnel évolutif

Exemple 2 : Description du contenu du module (page 158)

Démarche de l'analyse stratégique.

- Les **options stratégiques**.
- La croissance de l'entreprise.
- La **mise en œuvre de la stratégie**.

« Développer des solutions innovantes et adaptées à des problèmes ou changements imprévisibles ou nouveaux. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 41) :

L'étudiant fera aussi le lien avec les procédés de fabrication en étant capable de reconnaître les procédés adéquats pour les fabriquer. Il doit **être capable d'analyser les procédés** de fabrication par moulage et par forgeage et de **déterminer les paramètres optimaux** de leur mise en forme.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 45) :

L'étudiant devrait, en outre, être capable de :

- Modéliser et identifier un système classique (1er et 2nd ordre)
- **Analyser un système suivant les critères de performance.**
- Prévoir les réponses temporelles et harmoniques d'un système modélisé par sa fonction de transfert
- Faire la synthèse des correcteurs pour **améliorer les performances en vue de répondre à un cahier des charges.**

« Mobiliser les équipes autour des projets de changement »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 61) :

Amener les membres du groupe à **adhérer aux valeurs et aux ambitions du groupe**

Exemple 2 : Modalités d'organisation des activités pratiques (page 158) :

Être capable de mettre en œuvre les pratiques de GRH en milieu organisationnel & de pouvoir **superviser une équipe.**

D.1.1.6 Communication

« S'exprimer couramment et de façon bien structurée sur des thèmes professionnels et académiques, avec un niveau adéquat dans plusieurs langues. »

Exemple 1 : Objectifs du module (page 61) :

Ce cours vise à favoriser les stratégies de communication des étudiants en ingénierie requises dans des situations de business. Il est orienté vers le développement des aptitudes et des compétences des étudiants en matière de compréhension orale et écrite, d'**expression orale** et écrite dans le monde des affaires.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 166) :

Savoir rédiger une LM, CV et mener à bien un entretien d'embauche ; Cela suppose de savoir **se présenter (à l'écrit et à l'oral), de savoir exposer** son projet professionnel, exprimer ses motivations...

« Élaborer des rapports détaillés. »

Exemple 1 : Modalités d'organisation des activités pratiques (page 117) :

L'étudiant sera amené à réaliser ce projet de la définition du besoin jusqu'au **dessin d'ensemble en proposant une notice de calcul** relative au dimensionnement de certains éléments du produit conçu.

Exemple 2 : Objectifs du module (page 166) :

Production de documents (diaporama, poster, projet)

13.3 Annexe 3 : Liste des REM / REC actualisée en janvier 2020

Secteur	Nombre de professions	Nombre de fiches REM	Nombre de fiches REC	Partenariat	Période de production
1.Artisanat	182	150	150	- BGE	2018
2.Logistique	38	13	18	-	2017
3.Environnement	25	20	21	- BGE	2017
4.Eau/ Assainissement	22	22	25	- BGE	2017
5.Agriculture		40	42	- BGE	2017
6.Pêche Maritime		50	73	- BGE	2017
7.Transport	58	21	22	- BGE	2017
8.Agro-alimentaire	50	50	57	- SEFP (BGE)	2017
9.Tourisme/Hôtellerie		36	39	- Ministère de Tourisme-IFC (B. Mondiale) (Actualisation) - Meda2 – DFP	2015 2006-2008
10.Textile/Habillement/Cuir		34 8	64 -	- Meda2 – SEFP (Tex./Hab.) - SEFP /AFPA (Cuir)	2006-2008
11.TIC et ITO Offshoring		45	55	- BID- SEFP (Actualisation) - Meda2 – DFP	2010 2006-2008
12.IMME	73	60 13	66 -	- BGE - SEFP /AFPA	2019 2006-2008
13.BTP	108	60 18	74 20	- - SEFP /AFPA	2017 2006-2008
14.Aéronautique		08	08	- SEFP /UIMM	2010
15.Automobile		31	38	- SEFP /AFD (Actualisation) - SEFP /AFPA	2011 2009-2010
16.Commerce et distribution		20	21	- SEFP / Département de l'Industrie et du Commerce	2010
17. Électronique		15	19	- SEFP/ Ministère de l'Industrie	2012
18. Gardiennage et transport de fonds		2	3	- SEFP /ANAPEC	2012
Total		716	815		

13.4 Annexe 4 : Formation professionnelle : programmes (certifications) par secteurs et niveau de certification (2017-2018)

Source: [CSEFRS](#), pg 113

	Spécialisation	Certification	Technicien	Technicien spécialisé	Total
Gestion et commerce		6	9	10	25
Industrie aéronautique			3	5	8
Agriculture		6	5	9	20
Agro-alimentaire		5	3	9	17
Artisanat		14	9	6	29
Assistance à domicile	1	3	1	1	6
Audiovisuel et cinéma	1	1	8	11	21
Automobile		1	3	8	12
Construction	6	12	9	14	41
Chimie, plastiques, mines		1	1	5	7
Coiffure, esthétique	2	3	1		6
Cuir	3	4	5	2	14
Énergies renouvelables				6	6
Hôtellerie et tourisme		5	7	10	22
Métallurgie, mécanique, électro-mécanique		13	16	12	41
Paramédical et Santé		2	5	13	20
Pêche		2	3		5
Sports équestres	1		5	1	7
Textile et habillement	2	5	7	3	17
TIC			3	4	7
Transport et logistique			4	5	9
Arts du cirque					0
Total					340

13.5 Annexe 5 : Indicateurs du marché du travail

Maroc - Indicateurs annuels d'activité, de l'emploi et du chômage par zone de résidence ⁽¹⁾

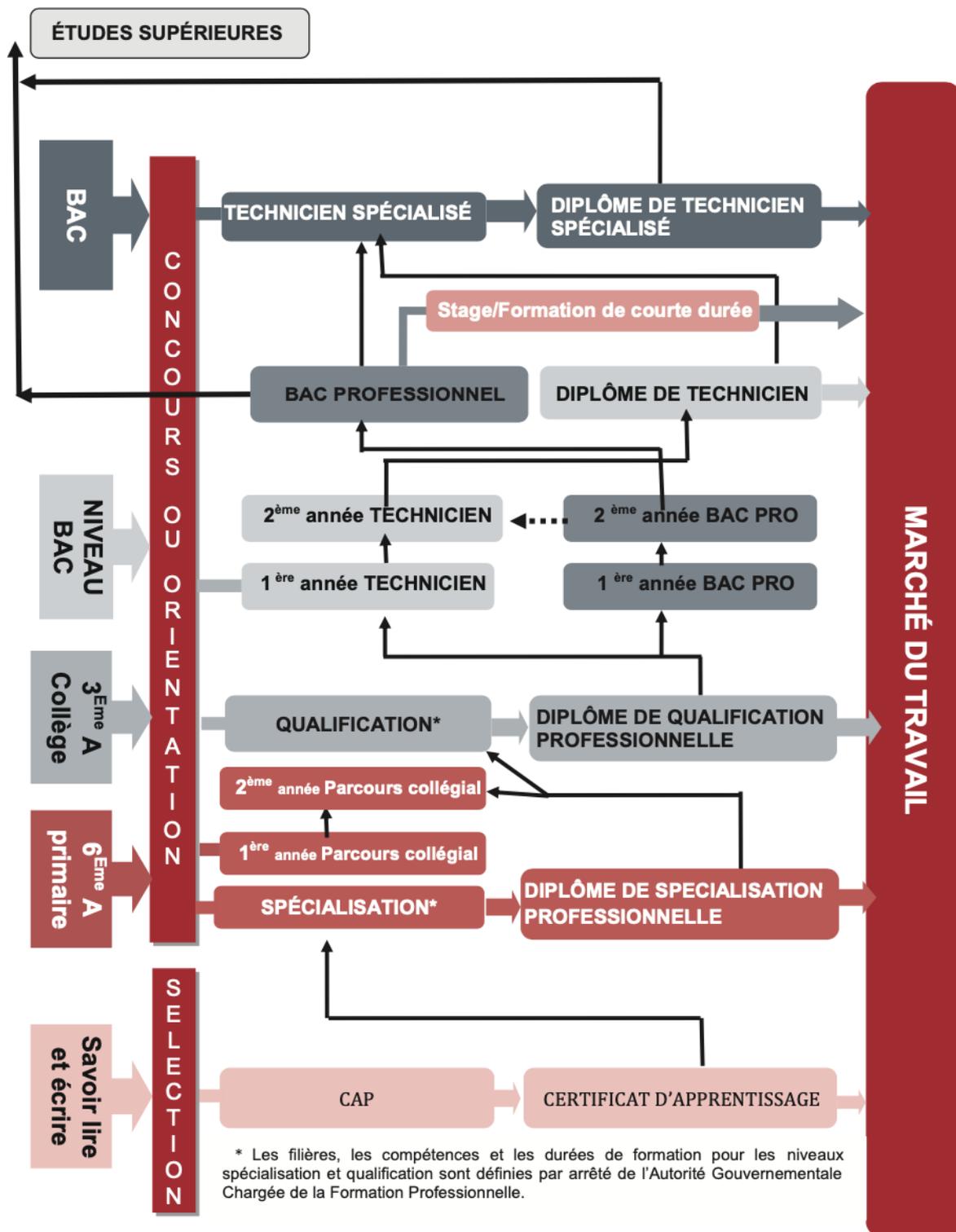
(Chiffres en milliers et taux en %.)

Indicateurs	Année 2017			Année 2018		
	Urbain	Rural	Combiné	Urbain	Rural	Combiné
Activité et emploi (15 ans et plus)						
- Population en âge de travailler	16 244	9 289	25 533	16 630	9 320	25 950
- Population active	6 887	5 028	11 915	6 953	5 026	11 979
- Taux de féminisation de la population active	22,3	27,3	24,4	22,2	27,4	24,4
- Taux d'activité	42,4	54,1	46,7	41,8	53,9	46,2
. Par sexe						
Hommes	67,6	78,4	71,6	66,9	77,9	70,9
Femmes	18,4	29,6	22,4	18,1	29,7	22,2
. Par âge						
15 - 24 ans	22,9	36,2	28,2	21,7	35,6	27,3
25 - 34 ans	58,9	63,0	60,4	58,4	63,2	60,1
35 - 44 ans	58,0	67,6	61,3	57,1	67,5	60,7
45 ans et plus	35,9	55,2	42,7	35,5	55,0	42,3
. Selon le diplôme						
Sans diplôme	36,7	56,7	46,5	35,8	56,3	45,7
Avec diplôme	47,1	48,1	47,3	46,5	47,6	46,8
- Population employée	5 872	4 827	10 699	5 963	4 848	10 811
- Taux de féminisation de la population employée	19,6	27,5	23,2	19,6	27,7	23,2
- Taux d'emploi	36,1	52,0	41,9	35,9	52,0	41,7
- Part de l'emploi salarié dans l'emploi total. Dont :	97,0	66,5	83,2	97,0	67,0	83,5
- Salariés	67,7	43,0	58,8	67,2	42,8	58,4
- Travailleurs indépendants	32,1	56,9	41,0	32,8	57,2	41,6
Chômage						
- Main d'œuvre au chômage	1 015	201	1 216	990	178	1 168
- Taux de féminisation de la population au chômage	37,9	20,9	35,1	37,9	19,0	35,1
- Taux de chômage	14,7	4,0	10,2	14,2	3,5	9,8
. Par sexe						
Hommes	11,8	4,3	8,8	11,4	3,9	8,4
Femmes	25,0	3,1	14,7	24,3	2,5	14,0
. Par âge						
15-24 ans	42,8	11,4	26,5	43,2	10,4	26,0
25-34 ans	21,6	5,0	15,4	21,2	4,5	15,1
35-44 ans	7,0	1,9	5,1	6,6	1,6	4,7
45 ans et plus	3,7	0,9	2,5	3,7	0,9	2,4
. Selon le diplôme						
Sans diplôme	6,7	1,9	3,8	6,2	1,6	3,5
Avec diplôme	19,6	10,7	17,9	19,1	9,8	17,1

Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut-Commissariat au Plan (Direction des statistiques). (1) Pour les définitions des concepts et indicateurs utilisés, se référer au glossaire disponible sur le site du HCP : <http://www.hcp.ma>

13.6 Annexe 6 : Progression de la formation professionnelle et ses liens avec l'éducation nationale

Source: Conseil Supérieur de l'Éducation de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS, 2019 a), [Formation professionnelle initiale – Clés pour la refondation, Rapport Nr 4/2019, mars 2019](#). Pg 29.



13.7 Annexe 7 : Liste des organisations interviewées pour l'élaboration de ce rapport

- Le Département de la formation professionnelle (DFP) du MENFPESRS : Réunions avec le secrétaire général, les chefs de trois divisions.
- [Le Département de l'enseignement supérieur](#) du MENFPESRS
- La Direction des programmes de l'éducation nationale du MENFPESRS
- [L'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique](#) (ANEAQ)
- [L'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme](#) (ANLCA)
- [L'Observatoire des professions et des compétences des branches professionnelles du Maroc](#) (OdB)
- La Délégation de l'Union européenne au Maroc